

570216-2026 - Wettbewerb

Frankreich – Dienstleistungen in Verbindung mit der Forstwirtschaft – CIGRPFI00001716 | CMHM
- Compensation sylvicole
OJ S 158/2026 18/08/2026
Auftrags- oder Konzessionsbekanntmachung – Standardregelung
Dienstleistungen - Lieferleistungen

1. Beschaffer

1.1. Beschaffer

Offizielle Bezeichnung: Andra - Agence nationale pour la gestion des déchets radioactifs

E-Mail: berengere.michaud@andra.fr

Rechtsform des Erwerbers: Von einer zentralen Regierungsbehörde kontrolliertes öffentliches Unternehmen

Tätigkeit des öffentlichen Auftraggebers: Umweltschutz

2. Verfahren

2.1. Verfahren

Titel: CIGRPFI00001716 | CMHM - Compensation sylvicole

Beschreibung: Dans le cadre du projet Cigéo (centre de stockage réversible en couche géologique profonde pour des déchets radioactifs à haute activité (HA) et moyenne activité à vie longue (MA-VL)), l'Andra devra entreprendre des opérations de défrichement qui nécessiteront la mise en œuvre de mesures compensatoires conformément à l'article L.341-6 du code forestier. Parmi les trois modes de compensation envisageables, l'Andra a souhaité privilégier le reboisement de plus de 280 ha à proximité du Centre de stockage Cigéo pour compenser les impacts sur la filière sylvicole. Il est donc décidé de découper le marché en plusieurs lots techniques et géographiques : 4 prestations dans 4 zones soit 16 lots. Lots 1 à 4 = Broyage de surface et préparation de sol (285 Ha) Lots 5 à 8 = Fourniture et installation de protection clôture et individuelle Lots 9 à 12 = Fournitures et mise en terre de 411 150 plants Lots 13 à 16 = Entretien des plants 2 passages N+1 et N+3

Kennung des Verfahrens: a2d7e04c-4778-45b4-84c3-b63685e387dc

Interne Kennung: CIGRPFI00001716 | CMHM - Compensation sylvicole

Verfahrensart: Nichtoffenes Verfahren

Das Verfahren wird beschleunigt: ja

Begründung des beschleunigten Verfahrens: La procédure est entièrement dématérialisée.

2.1.1. Zweck

Art des Auftrags: Dienstleistungen

Zusätzliche Art des Auftrags: Lieferleistungen

Haupteinstufung (cpv): 77230000 Dienstleistungen in Verbindung mit der Forstwirtschaft

2.1.2. Erfüllungsort

Postanschrift: Centre de Meuse/Haute-Marne Route départementale 960

Stadt: BURE

Postleitzahl: 55290

Land, Gliederung (NUTS): Meuse (FRF32)

Land: Frankreich

Zusätzliche Informationen: Site Andra ou chez le Titulaire

2.1.4. Allgemeine Informationen

Rechtsgrundlage:

Richtlinie 2014/24/EU

2.1.5. Bedingungen für die Auftragsvergabe

Bedingungen für die Einreichung:

Höchstzahl der Lose, für die ein Bieter Angebote einreichen kann: 16

Auftragsbedingungen:

Höchstzahl der Lose, für die Aufträge an einen Bieter vergeben werden können: 14

2.1.6. Ausschlussgründe

Quellen der Ausschlussgründe: Auftragsunterlagen

5. Los

5.1. Los: LOT-0001

Titel: Lot 1 - Zone A – Broyage de surface et préparation de sol (66 Ha)

Beschreibung: L'objet de la présente prestation est la réalisation des travaux préparatoires préalables à la plantation. Les zones à reboiser qui auront été exploitées, seront broyées et un travail du sol sera effectué pour permettre la réalisation de deux types plantations : en plein, ou par plateau d'enrichissement. La prestation attendue comprend deux tâches : Tâche 1 : broyage de surface ; Pour les sites à reboiser en plein, le titulaire effectue un broyage mécanisé en ligne d'une largeur de 2,5 m. Chaque ligne sera espacée de 3 m laissant une interbande de 0,5 m non broyée. Le broyage devra être effectué à rez-de-terre afin de réduire au maximum les adventices forestières, des rémanents d'exploitation et des souches saillantes. Le mulching issu du broyage sera maintenu en surface sans incorporation. Préalablement à son intervention de broyage, le titulaire effectue un jalonnement/marquage de chaque ligne en respectant les limites de reboisement qui auront été préalablement matérialisées par l'Andra ou un de ses représentants. Le titulaire devra préserver les zones à enjeux environnementaux et les éléments à conserver (arbres habitats, bouquets d'arbres...) qui lui auront été indiquées. L'accès aux sites des engins se fera sur sol porteur pour éviter l'orniérage et le tassement, suivant la sensibilité des sols au tassement et de leur état d'humidité. Pour les sites de reboisement en enrichissements à raison de 50 plateaux par hectare, le titulaire devra effectuer un nettoyage manuel ou broyage mécanisé au droit des plateaux préalablement matérialisés d'une surface unitaire de 5 m x 5 m = 25 m². Cette intervention devra permettre de retirer les adventices forestières et les rémanents d'exploitation afin de faciliter la préparation de sol. Préalablement à son intervention de broyage/nettoyage, le titulaire effectue un jalonnement/marquage de chaque plateau en respectant les limites de reboisement qui auront été préalablement matérialisées par l'Andra ou un de ses représentants. Le titulaire devra préserver les zones à enjeux environnementaux et les éléments à conserver (arbres habitats, bouquets d'arbres...) qui lui auront été indiquées. L'accès aux plateaux ne se fera que par les cloisonnements d'exploitation existants. Tâche 2 : travail du sol ; Pour les sites de reboisement en plein, deux techniques de préparation de sol sont préconisées en fonction de l'état initial des parcelles et de la sensibilité des sols sachant que dans les deux cas, elles devront se faire en ligne espacées de 3 mètres avec un espacement sur la ligne de 1,7 mètres en plants : Travail en sous solage / Labour Pour la majorité des sites (précision apportée pour chaque site), le titulaire réalise une préparation de sol avec le passage en ligne d'une dent de sous solage à ailettes (culti-sous soleur ou équivalent) sur une profondeur minimale de 40 cm (qui pourra être réduite sur les sites présentant une pierrosité importante) afin de décompacter le sol et éventuellement en faciliter

le drainage. Le titulaire relèvera régulièrement la dent de sous-solage tous les 20 à 25 mètres afin de limiter l'utilisation du sillon dans le creusement des galeries des rongeurs.

Préalablement à son intervention de broyage/nettoyage, le titulaire effectue un jalonnement /marquage de chaque plateau en respectant les limites de reboisement qui auront été préalablement matérialisées par l'Andra ou un de ses représentants. Il pourra être recouru au labour sur certains sites et suivant la ou les essences à planter. Les surfaces traitées seront strictement limitées pour éviter les inversions de flore. Il sera réalisé avec un covercrop ou outil équivalent. Travail en potet Le titulaire applique préférentiellement cette technique sur les sites dont : Les distances des linéaires sont réduites (site de faible surface, ou suivant la forme géométrique du site) ; La couche de broyat est importante (étalement de la couche de mulch excessive) ; La présence d'obstacles est fréquente (maintien d'arbres habitats, ou d'îlots non exploités par exemple). La création des potets se fera avec une dent culti-sous-solage ou un outil équivalent avec une pelle mécanique d'un tonnage compris entre 2,5 et 8 tonnes. La dent travaillera le sol sans le retourner, (en potet travaillés fermés sans extraction, ni retournement des horizons, ni remontée de cailloux) afin de le décompacter et de l'ameublir, sur un volume moyen de 60 cm de large, 60 cm de long et 60 cm de profondeur (suivant la pierrosité des sols). Sur les sites de plantation en enrichissement par plateaux (50 par hectare), le titulaire applique une seule technique de préparation de sol en potet à raison de 9 plants par plateau soit 450 plants par hectare. La création des potets se fera avec une dent culti-sous-solage ou un outil équivalent avec une pelle mécanique d'un tonnage compris entre 2,5 et 8 tonnes. La dent travaillera le sol sans le retourner, (en potet travaillés fermés sans extraction, ni retournement des horizons, ni remontée de cailloux) afin de le décompacter et de l'ameublir, sur un volume moyen de 60 cm de large, 60 cm de long et 60 cm de profondeur (suivant la pierrosité des sols).

Interne Kennung: 1

5.1.1. Zweck

Art des Auftrags: Dienstleistungen

Haupteinstufung (cpv): 77230000 Dienstleistungen in Verbindung mit der Forstwirtschaft

Menge: 0,66 Quadratkilometer

5.1.2. Erfüllungsort

Land, Gliederung (NUTS): Meuse (FRF32)

Land: Frankreich

5.1.3. Geschätzte Dauer

Datum des Beginns: 01/09/2028

Laufzeit: 60 Monate

5.1.6. Allgemeine Informationen

Vorbehaltene Teilnahme:

Teilnahme ist nicht vorbehalten.

Die Namen und beruflichen Qualifikationen des zur Auftragsausführung eingesetzten Personals sind anzugeben: Erforderlich für das Angebot

Auftragsvergabeprojekt nicht aus EU-Mitteln finanziert

Die Beschaffung fällt unter das Übereinkommen über das öffentliche Beschaffungswesen: ja

Diese Auftragsvergabe ist auch für kleine und mittlere Unternehmen (KMU) geeignet: ja

5.1.7. Strategische Auftragsvergabe

Konzept zur Verringerung der Umweltauswirkungen: Vermeidung und Verminderung der Umweltverschmutzung

5.1.9. Eignungskriterien

Quellen der Eignungskriterien: Auftragsunterlagen

Informationen über die zweite Phase eines zweiphasigen Verfahrens:

Mindestzahl der zur zweiten Phase des Verfahrens einzuladenden Bewerber: 5

Höchstzahl der zur zweiten Phase des Verfahrens einzuladenden Bewerber: 7

5.1.11. Auftragsunterlagen

Sprachen, in denen die Auftragsunterlagen offiziell verfügbar sind: Französisch

Internetadresse der Auftragsunterlagen: <https://www.marches-publics.gouv.fr/>

5.1.12. Bedingungen für die Auftragsvergabe

Verfahrensbedingungen:

Voraussichtliches Datum der Absendung der Aufforderungen zur Angebotseinreichung: 22/09 /2026

Bedingungen für die Einreichung:

Elektronische Einreichung: Erforderlich

Adresse für die Einreichung: <https://www.marches-publics.gouv.fr/>

Sprachen, in denen Angebote oder Teilnahmeanträge eingereicht werden können: Französisch

Elektronischer Katalog: Nicht zulässig

Fortgeschrittene oder qualifizierte elektronische Signatur oder Siegel (im Sinne der Verordnung (EU) Nr 910/2014) erforderlich

Varianten: Nicht zulässig

Die Bieter können mehrere Angebote einreichen: Nicht zulässig

Frist für den Eingang der Teilnahmeanträge: 17/09/2026 12:00:00 (UTC+02:00)

Osteuropäische Zeit, Mitteleuropäische Sommerzeit

Auftragsbedingungen:

Die Auftragsausführung muss im Rahmen von Programmen für geschützte

Beschäftigungsverhältnisse erfolgen: Nein

Es ist eine Geheimhaltungsvereinbarung erforderlich: nein

Elektronische Rechnungsstellung: Erforderlich

Aufträge werden elektronisch erteilt: nein

Zahlungen werden elektronisch geleistet: ja

5.1.15. Techniken

Rahmenvereinbarung:

Keine Rahmenvereinbarung

Informationen über das dynamische Beschaffungssystem:

Kein dynamisches Beschaffungssystem

5.1.16. Weitere Informationen, Schlichtung und Nachprüfung

Schlichtungsstelle: Andra - Agence nationale pour la gestion des déchets radioactifs

Überprüfungsstelle: Tribunal administratif de Cergy-Pontoise

Informationen über die Überprüfungsfristen: Jusqu'à la notification du marché, la présente procédure peut faire l'objet d'un référé précontractuel dans les conditions prévues aux articles L. 5511 et suivants du code de justice administrative. A compter de la notification du marché, la présente procédure peut faire l'objet d'un référé contractuel dans les conditions prévues aux articles L. 55113 et suivants du code de justice administrative. Ce référé contractuel peut être exercé dans un délai de 31 jours, à compter de la publication d'un avis d'attribution du contrat au Journal officiel de l'Union européenne (JOUE), ou de 6 mois, à compter du lendemain du jour de la notification du marché, si aucun avis d'attribution n'a été publié. Le tribunal administratif peut en outre être saisi d'un recours en contestation de validité du marché, qui

peut être exercé par les tiers au marché justifiant d'un intérêt lésé, dans un délai de 2 mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité appropriées.

Organisation, die zusätzliche Informationen über das Vergabeverfahren bereitstellt: Andra - Agence nationale pour la gestion des déchets radioactifs

Organisation, die einen Offline-Zugang zu den Vergabeunterlagen bereitstellt: Andra - Agence nationale pour la gestion des déchets radioactifs

Organisation, die weitere Informationen für die Nachprüfungsverfahren bereitstellt: Tribunal administratif de Cergy-Pontoise

Organisation, die Teilnahmeanträge entgegennimmt: Andra - Agence nationale pour la gestion des déchets radioactifs

Organisation, die Angebote bearbeitet: Andra - Agence nationale pour la gestion des déchets radioactifs

5.1. Los: LOT-0003

Titel: Lot 3 - Zone C – Broyage de surface et préparation de sol (83 Ha)

Beschreibung: L'objet de la présente prestation est la réalisation des travaux préparatoires préalables à la plantation. Les zones à reboiser qui auront été exploitées, seront broyées et un travail du sol sera effectué pour permettre la réalisation de deux types plantations : en plein, ou par plateau d'enrichissement. La prestation attendue comprend deux tâches : Tâche 1 : broyage de surface ; Pour les sites à reboiser en plein, le titulaire effectue un broyage mécanisé en ligne d'une largeur de 2,5 m. Chaque ligne sera espacée de 3 m laissant une interbande de 0,5 m non broyée. Le broyage devra être effectué à rez-de-terre afin de réduire au maximum les adventices forestières, des rémanents d'exploitation et des souches saillantes. Le mulching issu du broyage sera maintenu en surface sans incorporation. Préalablement à son intervention de broyage, le titulaire effectue un jalonnement/marquage de chaque ligne en respectant les limites de reboisement qui auront été préalablement matérialisées par l'Andra ou un de ses représentants. Le titulaire devra préserver les zones à enjeux environnementaux et les éléments à conserver (arbres habitats, bouquets d'arbres...) qui lui auront été indiquées. L'accès aux sites des engins se fera sur sol porteur pour éviter l'orniérage et le tassement, suivant la sensibilité des sols au tassement et de leur état d'humidité. Pour les sites de reboisement en enrichissements à raison de 50 plateaux par hectare, le titulaire devra effectuer un nettoyage manuel ou broyage mécanisé au droit des plateaux préalablement matérialisés d'une surface unitaire de 5 m x 5 m = 25 m². Cette intervention devra permettre de retirer les adventices forestières et les rémanents d'exploitation afin de faciliter la préparation de sol. Préalablement à son intervention de broyage/nettoyage, le titulaire effectue un jalonnement/marquage de chaque plateau en respectant les limites de reboisement qui auront été préalablement matérialisées par l'Andra ou un de ses représentants. Le titulaire devra préserver les zones à enjeux environnementaux et les éléments à conserver (arbres habitats, bouquets d'arbres...) qui lui auront été indiquées. L'accès aux plateaux ne se fera que par les cloisonnements d'exploitation existants. Tâche 2 : travail du sol ; Pour les sites de reboisement en plein, deux techniques de préparation de sol sont préconisées en fonction de l'état initial des parcelles et de la sensibilité des sols sachant que dans les deux cas, elles devront se faire en ligne espacées de 3 mètres avec un espacement sur la ligne de 1,7 mètres en plants : Travail en sous solage / Labour Pour la majorité des sites (précision apportée pour chaque site), le titulaire réalise une préparation de sol avec le passage en ligne d'une dent de sous solage à ailettes (culti-sous soleur ou équivalent) sur une profondeur minimale de 40 cm (qui pourra être réduite sur les sites présentant une pierrosité importante) afin de décompacter le sol et éventuellement en faciliter le drainage. Le titulaire relèvera régulièrement la dent de sous-solage tous les 20 à 25 mètres afin de limiter l'utilisation du sillon dans le creusement des galeries des rongeurs.

Préalablement à son intervention de broyage/nettoyage, le titulaire effectue un jalonnement /marquage de chaque plateau en respectant les limites de reboisement qui auront été préalablement matérialisées par l'Andra ou un de ses représentants. Il pourra être recouru au labour sur certains sites et suivant la ou les essences à planter. Les surfaces traitées seront strictement limitées pour éviter les inversions de flore. Il sera réalisé avec un covercrop ou outil équivalent. Travail en potet Le titulaire applique préférentiellement cette technique sur les sites dont : Les distances des linéaires sont réduites (site de faible surface, ou suivant la forme géométrique du site) ; La couche de broyat est importante (étalement de la couche de mulch excessive) ; La présence d'obstacles est fréquente (maintien d'arbres habitats, ou d'îlots non exploités par exemple). La création des potets se fera avec une dent culti-sous-solage ou un outil équivalent avec une pelle mécanique d'un tonnage compris entre 2,5 et 8 tonnes. La dent travaillera le sol sans le retourner, (en potet travaillés fermés sans extraction, ni retournement des horizons, ni remontée de cailloux) afin de le décompacter et de l'ameublir, sur un volume moyen de 60 cm de large, 60 cm de long et 60 cm de profondeur (suivant la pierrosité des sols). Sur les sites de plantation en enrichissement par plateaux (50 par hectare), le titulaire applique une seule technique de préparation de sol en potet à raison de 9 plants par plateau soit 450 plants par hectare. La création des potets se fera avec une dent culti-sous-solage ou un outil équivalent avec une pelle mécanique d'un tonnage compris entre 2,5 et 8 tonnes. La dent travaillera le sol sans le retourner, (en potet travaillés fermés sans extraction, ni retournement des horizons, ni remontée de cailloux) afin de le décompacter et de l'ameublir, sur un volume moyen de 60 cm de large, 60 cm de long et 60 cm de profondeur (suivant la pierrosité des sols).

Interne Kennung: 3

5.1.1. Zweck

Art des Auftrags: Dienstleistungen

Haupteinstufung (cpv): 77230000 Dienstleistungen in Verbindung mit der Forstwirtschaft

Menge: 0,83 Quadratkilometer

5.1.2. Erfüllungsort

Land, Gliederung (NUTS): Meuse (FRF32)

Land: Frankreich

5.1.3. Geschätzte Dauer

Datum des Beginns: 01/09/2028

Laufzeit: 60 Monate

5.1.6. Allgemeine Informationen

Vorbehaltene Teilnahme:

Teilnahme ist nicht vorbehalten.

Die Namen und beruflichen Qualifikationen des zur Auftragsausführung eingesetzten

Personals sind anzugeben: Erforderlich für das Angebot

Auftragsvergabeprojekt nicht aus EU-Mitteln finanziert

Die Beschaffung fällt unter das Übereinkommen über das öffentliche Beschaffungswesen: ja

Diese Auftragsvergabe ist auch für kleine und mittlere Unternehmen (KMU) geeignet: ja

5.1.7. Strategische Auftragsvergabe

Konzept zur Verringerung der Umweltauswirkungen: Vermeidung und Verminderung der Umweltverschmutzung

5.1.9. Eignungskriterien

Quellen der Eignungskriterien: Auftragsunterlagen

Informationen über die zweite Phase eines zweiphasigen Verfahrens:

Mindestzahl der zur zweiten Phase des Verfahrens einzuladenden Bewerber: 5

Höchstzahl der zur zweiten Phase des Verfahrens einzuladenden Bewerber: 7

5.1.11. Auftragsunterlagen

Sprachen, in denen die Auftragsunterlagen offiziell verfügbar sind: Französisch

Internetadresse der Auftragsunterlagen: <https://www.marches-publics.gouv.fr/>

5.1.12. Bedingungen für die Auftragsvergabe

Verfahrensbedingungen:

Voraussichtliches Datum der Absendung der Aufforderungen zur Angebotseinreichung: 22/09/2026

Bedingungen für die Einreichung:

Elektronische Einreichung: Erforderlich

Adresse für die Einreichung: <https://www.marches-publics.gouv.fr/>

Sprachen, in denen Angebote oder Teilnahmeanträge eingereicht werden können: Französisch

Elektronischer Katalog: Nicht zulässig

Fortgeschrittene oder qualifizierte elektronische Signatur oder Siegel (im Sinne der Verordnung (EU) Nr 910/2014) erforderlich

Varianten: Nicht zulässig

Die Bieter können mehrere Angebote einreichen: Nicht zulässig

Frist für den Eingang der Teilnahmeanträge: 17/09/2026 12:00:00 (UTC+02:00)

Osteuropäische Zeit, Mitteleuropäische Sommerzeit

Auftragsbedingungen:

Die Auftragsausführung muss im Rahmen von Programmen für geschützte

Beschäftigungsverhältnisse erfolgen: Nein

Es ist eine Geheimhaltungsvereinbarung erforderlich: nein

Elektronische Rechnungsstellung: Erforderlich

Aufträge werden elektronisch erteilt: nein

Zahlungen werden elektronisch geleistet: ja

5.1.15. Techniken

Rahmenvereinbarung:

Keine Rahmenvereinbarung

Informationen über das dynamische Beschaffungssystem:

Kein dynamisches Beschaffungssystem

5.1.16. Weitere Informationen, Schlichtung und Nachprüfung

Schlichtungsstelle: Andra - Agence nationale pour la gestion des déchets radioactifs

Überprüfungsstelle: Tribunal administratif de Cergy-Pontoise

Informationen über die Überprüfungsfristen: Jusqu'à la notification du marché, la présente procédure peut faire l'objet d'un référé précontractuel dans les conditions prévues aux articles L. 5511 et suivants du code de justice administrative. A compter de la notification du marché, la présente procédure peut faire l'objet d'un référé contractuel dans les conditions prévues aux articles L. 55113 et suivants du code de justice administrative. Ce référé contractuel peut être exercé dans un délai de 31 jours, à compter de la publication d'un avis d'attribution du contrat au Journal officiel de l'Union européenne (JOUE), ou de 6 mois, à compter du lendemain du jour de la notification du marché, si aucun avis d'attribution n'a été publié. Le tribunal administratif peut en outre être saisi d'un recours en contestation de validité du marché, qui peut être exercé par les tiers au marché justifiant d'un intérêt lésé, dans un délai de 2 mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité appropriées.

Organisation, die zusätzliche Informationen über das Vergabeverfahren bereitstellt: Andra - Agence nationale pour la gestion des déchets radioactifs

Organisation, die einen Offline-Zugang zu den Vergabeunterlagen bereitstellt: Andra - Agence nationale pour la gestion des déchets radioactifs

Organisation, die weitere Informationen für die Nachprüfungsverfahren bereitstellt: Tribunal administratif de Cergy-Pontoise

Organisation, die Teilnahmeanträge entgegennimmt: Andra - Agence nationale pour la gestion des déchets radioactifs

Organisation, die Angebote bearbeitet: Andra - Agence nationale pour la gestion des déchets radioactifs

5.1. Los: LOT-0004

Titel: Lot 4 - Zone D – Broyage de surface et préparation de sol (101 Ha)

Beschreibung: L'objet de la présente prestation est la réalisation des travaux préparatoires préalables à la plantation. Les zones à reboiser qui auront été exploitées, seront broyées et un travail du sol sera effectué pour permettre la réalisation de deux types plantations : en plein, ou par plateau d'enrichissement. La prestation attendue comprend deux tâches : Tâche 1 : broyage de surface ; Pour les sites à reboiser en plein, le titulaire effectue un broyage mécanisé en ligne d'une largeur de 2,5 m. Chaque ligne sera espacée de 3 m laissant une interbande de 0,5 m non broyée. Le broyage devra être effectué à rez-de-terre afin de réduire au maximum les adventices forestières, des rémanents d'exploitation et des souches saillantes. Le mulching issu du broyage sera maintenu en surface sans incorporation. Préalablement à son intervention de broyage, le titulaire effectue un jalonnement/marquage de chaque ligne en respectant les limites de reboisement qui auront été préalablement matérialisées par l'Andra ou un de ses représentants. Le titulaire devra préserver les zones à enjeux environnementaux et les éléments à conserver (arbres habitats, bouquets d'arbres...) qui lui auront été indiquées. L'accès aux sites des engins se fera sur sol porteur pour éviter l'orniérage et le tassement, suivant la sensibilité des sols au tassement et de leur état d'humidité. Pour les sites de reboisement en enrichissements à raison de 50 plateaux par hectare, le titulaire devra effectuer un nettoyage manuel ou broyage mécanisé au droit des plateaux préalablement matérialisés d'une surface unitaire de 5 m x 5 m = 25 m². Cette intervention devra permettre de retirer les adventices forestières et les rémanents d'exploitation afin de faciliter la préparation de sol. Préalablement à son intervention de broyage/nettoyage, le titulaire effectue un jalonnement/marquage de chaque plateau en respectant les limites de reboisement qui auront été préalablement matérialisées par l'Andra ou un de ses représentants. Le titulaire devra préserver les zones à enjeux environnementaux et les éléments à conserver (arbres habitats, bouquets d'arbres...) qui lui auront été indiquées. L'accès aux plateaux ne se fera que par les cloisonnements d'exploitation existants. Tâche 2 : travail du sol ; Pour les sites de reboisement en plein, deux techniques de préparation de sol sont préconisées en fonction de l'état initial des parcelles et de la sensibilité des sols sachant que dans les deux cas, elles devront se faire en ligne espacées de 3 mètres avec un espacement sur la ligne de 1,7 mètres en plants : Travail en sous solage / Labour Pour la majorité des sites (précision apportée pour chaque site), le titulaire réalise une préparation de sol avec le passage en ligne d'une dent de sous solage à ailettes (culti-sous soleur ou équivalent) sur une profondeur minimale de 40 cm (qui pourra être réduite sur les sites présentant une pierrosité importante) afin de décompacter le sol et éventuellement en faciliter le drainage. Le titulaire relèvera régulièrement la dent de sous-solage tous les 20 à 25 mètres afin de limiter l'utilisation du sillon dans le creusement des galeries des rongeurs. Préalablement à son intervention de broyage/nettoyage, le titulaire effectue un jalonnement/marquage de chaque plateau en respectant les limites de reboisement qui auront été

préalablement matérialisées par l'Andra ou un de ses représentants. Il pourra être recouru au labour sur certains sites et suivant la ou les essences à planter. Les surfaces traitées seront strictement limitées pour éviter les inversions de flore. Il sera réalisé avec un covercrop ou outil équivalent. Travail en potet Le titulaire applique préférentiellement cette technique sur les sites dont : Les distances des linéaires sont réduites (site de faible surface, ou suivant la forme géométrique du site) ; La couche de broyat est importante (étalement de la couche de mulch excessive) ; La présence d'obstacles est fréquente (maintien d'arbres habitats, ou d'îlots non exploité par exemple). La création des potets se fera avec une dent culti-sous-solage ou un outil équivalent avec une pelle mécanique d'un tonnage compris entre 2,5 et 8 tonnes. La dent travaillera le sol sans le retourner, (en potet travaillés fermés sans extraction, ni retournement des horizons, ni remontée de cailloux) afin de le décompacter et de l'ameublir, sur un volume moyen de 60 cm de large, 60 cm de long et 60 cm de profondeur (suivant la pierrosité des sols). Sur les sites de plantation en enrichissement par placeaux (50 par hectare), le titulaire applique une seule technique de préparation de sol en potet à raison de 9 plants par placeau soit 450 plants par hectare. La création des potets se fera avec une dent culti-sous-solage ou un outil équivalent avec une pelle mécanique d'un tonnage compris entre 2,5 et 8 tonnes. La dent travaillera le sol sans le retourner, (en potet travaillés fermés sans extraction, ni retournement des horizons, ni remontée de cailloux) afin de le décompacter et de l'ameublir, sur un volume moyen de 60 cm de large, 60 cm de long et 60 cm de profondeur (suivant la pierrosité des sols).

Interne Kennung: 4

5.1.1. Zweck

Art des Auftrags: Dienstleistungen

Haupteinstufung (cpv): 77230000 Dienstleistungen in Verbindung mit der Forstwirtschaft

Menge: 1,01 Quadratkilometer

5.1.2. Erfüllungsort

Land, Gliederung (NUTS): Meuse (FRF32)

Land: Frankreich

5.1.3. Geschätzte Dauer

Datum des Beginns: 01/09/2028

Laufzeit: 60 Monate

5.1.6. Allgemeine Informationen

Vorbehaltene Teilnahme:

Teilnahme ist nicht vorbehalten.

Die Namen und beruflichen Qualifikationen des zur Auftragsausführung eingesetzten Personals sind anzugeben: Erforderlich für das Angebot

Auftragsvergabeprojekt nicht aus EU-Mitteln finanziert

Die Beschaffung fällt unter das Übereinkommen über das öffentliche Beschaffungswesen: ja

Diese Auftragsvergabe ist auch für kleine und mittlere Unternehmen (KMU) geeignet: ja

5.1.7. Strategische Auftragsvergabe

Konzept zur Verringerung der Umweltauswirkungen: Vermeidung und Verminderung der Umweltverschmutzung

5.1.9. Eignungskriterien

Quellen der Eignungskriterien: Auftragsunterlagen

Informationen über die zweite Phase eines zweiphasigen Verfahrens:

Mindestzahl der zur zweiten Phase des Verfahrens einzuladenden Bewerber: 5

Höchstzahl der zur zweiten Phase des Verfahrens einzuladenden Bewerber: 7

5.1.11. Auftragsunterlagen

Sprachen, in denen die Auftragsunterlagen offiziell verfügbar sind: Französisch

Internetadresse der Auftragsunterlagen: <https://www.marches-publics.gouv.fr/>

5.1.12. Bedingungen für die Auftragsvergabe

Verfahrensbedingungen:

Voraussichtliches Datum der Absendung der Aufforderungen zur Angebotseinreichung: 22/09/2026

Bedingungen für die Einreichung:

Elektronische Einreichung: Erforderlich

Adresse für die Einreichung: <https://www.marches-publics.gouv.fr/>

Sprachen, in denen Angebote oder Teilnahmeanträge eingereicht werden können: Französisch

Elektronischer Katalog: Nicht zulässig

Fortgeschrittene oder qualifizierte elektronische Signatur oder Siegel (im Sinne der Verordnung (EU) Nr 910/2014) erforderlich

Varianten: Nicht zulässig

Die Bieter können mehrere Angebote einreichen: Nicht zulässig

Frist für den Eingang der Teilnahmeanträge: 17/09/2026 12:00:00 (UTC+02:00)

Osteuropäische Zeit, Mitteleuropäische Sommerzeit

Auftragsbedingungen:

Die Auftragsausführung muss im Rahmen von Programmen für geschützte

Beschäftigungsverhältnisse erfolgen: Nein

Es ist eine Geheimhaltungsvereinbarung erforderlich: nein

Elektronische Rechnungsstellung: Erforderlich

Aufträge werden elektronisch erteilt: nein

Zahlungen werden elektronisch geleistet: ja

5.1.15. Techniken

Rahmenvereinbarung:

Keine Rahmenvereinbarung

Informationen über das dynamische Beschaffungssystem:

Kein dynamisches Beschaffungssystem

5.1.16. Weitere Informationen, Schlichtung und Nachprüfung

Schlichtungsstelle: Andra - Agence nationale pour la gestion des déchets radioactifs

Überprüfungsstelle: Tribunal administratif de Cergy-Pontoise

Informationen über die Überprüfungsfristen: Jusqu'à la notification du marché, la présente procédure peut faire l'objet d'un référé précontractuel dans les conditions prévues aux articles L. 5511 et suivants du code de justice administrative. A compter de la notification du marché, la présente procédure peut faire l'objet d'un référé contractuel dans les conditions prévues aux articles L. 55113 et suivants du code de justice administrative. Ce référé contractuel peut être exercé dans un délai de 31 jours, à compter de la publication d'un avis d'attribution du contrat au Journal officiel de l'Union européenne (JOUE), ou de 6 mois, à compter du lendemain du jour de la notification du marché, si aucun avis d'attribution n'a été publié. Le tribunal administratif peut en outre être saisi d'un recours en contestation de validité du marché, qui peut être exercé par les tiers au marché justifiant d'un intérêt lésé, dans un délai de 2 mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité appropriées.

Organisation, die zusätzliche Informationen über das Vergabeverfahren bereitstellt: Andra - Agence nationale pour la gestion des déchets radioactifs

Organisation, die einen Offline-Zugang zu den Vergabeunterlagen bereitstellt: Andra - Agence nationale pour la gestion des déchets radioactifs
Organisation, die weitere Informationen für die Nachprüfungsverfahren bereitstellt: Tribunal administratif de Cergy-Pontoise
Organisation, die Teilnahmeanträge entgegennimmt: Andra - Agence nationale pour la gestion des déchets radioactifs
Organisation, die Angebote bearbeitet: Andra - Agence nationale pour la gestion des déchets radioactifs

5.1. Los: LOT-0005

Titel: Lot 5 - Zone A - Protection gibier (16,892 km)

Beschreibung: L'objet de la présente prestation comprend la fourniture et la pose de protections des plantations. Les zones à protéger auront été préalablement exploitées et broyées pour permettre la pose des protections en fonction du mode de reboisement qu'il soit en plein ou par plateau d'enrichissement. La prestation attendue comprend deux tâches selon le type de reboisement : Tâche 1 : Fourniture et pose d'une clôture périmétrique pour les surfaces de reboisement en plein L'objectif impératif de cet ouvrage est de faire obstacle à l'intrusion du grand gibier (cerfs, chevreuils, sangliers) afin de garantir la pérennité et le développement des jeunes plants forestiers contre l'abroustissement, le frottis et le fouissage. Le marché comprend l'ensemble des prestations suivantes : L'approvisionnement et le transport sur site de tous les matériaux (grillage, poteaux, jambes de force, portail, accessoires de fixation et de fermeture). Le grillage, les poteaux et jambes de force doivent offrir une résistance mécanique extrême capable d'absorber les impacts du grand gibier en mouvement. La préparation et le nettoyage de la ligne de tracé de la clôture. L'implantation, le fonçage ou le forage et le calage des poteaux. Le terrassement de la tranchée nécessaire à l'enfouissement du grillage anti-fouisseur. La pose, la mise en tension mécanique et les ligatures du grillage. La fourniture, l'assemblage et le montage complet du portail de 5 mètres de largeur. La clôture comportera au moins un point d'accès pour les engins d'exploitation et de travaux forestiers Le nettoyage et le repliement du chantier en fin de travaux. Tâche 2 : Fourniture et pose d'une protection individuelle (manchon et tuteur) pour les plantations par plateau d'enrichissement Ces dispositifs ont pour but de protéger la plantation contre l'abroustissement et le frottis du gibier (lièvres, lapins, chevreuils) tout en créant un microclimat favorable à la reprise des plants durant leurs premières années. La pose des protections doit être rigoureuse pour garantir l'efficacité du dispositif tout au long de la période de protection critique des plants. Le marché comprend l'ensemble des prestations suivantes : L'approvisionnement et le transport sur site de tous les matériels. La préparation et le nettoyage de la zone de pose des protections. La mise en place des tuteurs et matériel de protection

Interne Kennung: 5

5.1.1. Zweck

Art des Auftrags: Dienstleistungen

Haupteinstufung (cpv): 77230000 Dienstleistungen in Verbindung mit der Forstwirtschaft

Menge: 16,89 Kilometer

5.1.2. Erfüllungsort

Land, Gliederung (NUTS): Meuse (FRF32)

Land: Frankreich

5.1.3. Geschätzte Dauer

Datum des Beginns: 01/09/2028

Laufzeit: 60 Monate

5.1.6. Allgemeine Informationen

Vorbehaltene Teilnahme:

Teilnahme ist nicht vorbehalten.

Die Namen und beruflichen Qualifikationen des zur Auftragsausführung eingesetzten

Personals sind anzugeben: Erforderlich für das Angebot

Auftragsvergabeprojekt nicht aus EU-Mitteln finanziert

Die Beschaffung fällt unter das Übereinkommen über das öffentliche Beschaffungswesen: ja

Diese Auftragsvergabe ist auch für kleine und mittlere Unternehmen (KMU) geeignet: ja

5.1.7. Strategische Auftragsvergabe

Konzept zur Verringerung der Umweltauswirkungen: Vermeidung und Verminderung der Umweltverschmutzung

5.1.9. Eignungskriterien

Quellen der Eignungskriterien: Auftragsunterlagen

Informationen über die zweite Phase eines zweiphasigen Verfahrens:

Mindestzahl der zur zweiten Phase des Verfahrens einzuladenden Bewerber: 5

Höchstzahl der zur zweiten Phase des Verfahrens einzuladenden Bewerber: 7

5.1.11. Auftragsunterlagen

Sprachen, in denen die Auftragsunterlagen offiziell verfügbar sind: Französisch

Internetadresse der Auftragsunterlagen: <https://www.marches-publics.gouv.fr/>

5.1.12. Bedingungen für die Auftragsvergabe

Verfahrensbedingungen:

Voraussichtliches Datum der Absendung der Aufforderungen zur Angebotseinreichung: 22/09 /2026

Bedingungen für die Einreichung:

Elektronische Einreichung: Erforderlich

Adresse für die Einreichung: <https://www.marches-publics.gouv.fr/>

Sprachen, in denen Angebote oder Teilnahmeanträge eingereicht werden können: Französisch

Elektronischer Katalog: Nicht zulässig

Fortgeschrittene oder qualifizierte elektronische Signatur oder Siegel (im Sinne der Verordnung (EU) Nr 910/2014) erforderlich

Varianten: Nicht zulässig

Die Bieter können mehrere Angebote einreichen: Nicht zulässig

Frist für den Eingang der Teilnahmeanträge: 17/09/2026 12:00:00 (UTC+02:00)

Osteuropäische Zeit, Mitteleuropäische Sommerzeit

Auftragsbedingungen:

Die Auftragsausführung muss im Rahmen von Programmen für geschützte

Beschäftigungsverhältnisse erfolgen: Nein

Es ist eine Geheimhaltungsvereinbarung erforderlich: nein

Elektronische Rechnungsstellung: Erforderlich

Aufträge werden elektronisch erteilt: nein

Zahlungen werden elektronisch geleistet: ja

5.1.15. Techniken

Rahmenvereinbarung:

Keine Rahmenvereinbarung

Informationen über das dynamische Beschaffungssystem:

5.1.16. Weitere Informationen, Schlichtung und Nachprüfung

Schlichtungsstelle: Andra - Agence nationale pour la gestion des déchets radioactifs

Überprüfungsstelle: Tribunal administratif de Cergy-Pontoise

Informationen über die Überprüfungsfristen: Jusqu'à la notification du marché, la présente procédure peut faire l'objet d'un référé précontractuel dans les conditions prévues aux articles L. 5511 et suivants du code de justice administrative. A compter de la notification du marché, la présente procédure peut faire l'objet d'un référé contractuel dans les conditions prévues aux articles L. 55113 et suivants du code de justice administrative. Ce référé contractuel peut être exercé dans un délai de 31 jours, à compter de la publication d'un avis d'attribution du contrat au Journal officiel de l'Union européenne (JOUE), ou de 6 mois, à compter du lendemain du jour de la notification du marché, si aucun avis d'attribution n'a été publié. Le tribunal administratif peut en outre être saisi d'un recours en contestation de validité du marché, qui peut être exercé par les tiers au marché justifiant d'un intérêt lésé, dans un délai de 2 mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité appropriées.

Organisation, die zusätzliche Informationen über das Vergabeverfahren bereitstellt: Andra - Agence nationale pour la gestion des déchets radioactifs

Organisation, die einen Offline-Zugang zu den Vergabeunterlagen bereitstellt: Andra - Agence nationale pour la gestion des déchets radioactifs

Organisation, die weitere Informationen für die Nachprüfungsverfahren bereitstellt: Tribunal administratif de Cergy-Pontoise

Organisation, die Teilnahmeanträge entgegennimmt: Andra - Agence nationale pour la gestion des déchets radioactifs

Organisation, die Angebote bearbeitet: Andra - Agence nationale pour la gestion des déchets radioactifs

5.1. Los: LOT-0006

Titel: Lot 6 - Zone B - Protection gibier (8,822 km)

Beschreibung: L'objet de la présente prestation comprend la fourniture et la pose de protections des plantations. Les zones à protéger auront été préalablement exploitées et broyées pour permettre la pose des protections en fonction du mode de reboisement qu'il soit en plein ou par plateau d'enrichissement. La prestation attendue comprend deux tâches selon le type de reboisement : Tâche 1 : Fourniture et pose d'une clôture périmétrique pour les surfaces de reboisement en plein L'objectif impératif de cet ouvrage est de faire obstacle à l'intrusion du grand gibier (cerfs, chevreuils, sangliers) afin de garantir la pérennité et le développement des jeunes plants forestiers contre l'abroustissement, le frottis et le fouissage. Le marché comprend l'ensemble des prestations suivantes : L'approvisionnement et le transport sur site de tous les matériaux (grillage, poteaux, jambes de force, portail, accessoires de fixation et de fermeture). Le grillage, les poteaux et jambes de force doivent offrir une résistance mécanique extrême capable d'absorber les impacts du grand gibier en mouvement. La préparation et le nettoyage de la ligne de tracé de la clôture. L'implantation, le fonçage ou le forage et le calage des poteaux. Le terrassement de la tranchée nécessaire à l'enfouissement du grillage anti-fouisseur. La pose, la mise en tension mécanique et les ligatures du grillage. La fourniture, l'assemblage et le montage complet du portail de 5 mètres de largeur. La clôture comportera au moins un point d'accès pour les engins d'exploitation et de travaux forestiers Le nettoyage et le repliement du chantier en fin de travaux. Tâche 2 : Fourniture et pose d'une protection individuelle (manchon et tuteur) pour les plantations par plateau d'enrichissement Ces dispositifs ont pour but de protéger la plantation contre l'abroustissement et le frottis du gibier (lièvres, lapins, chevreuils) tout en créant un microclimat

favorable à la reprise des plants durant leurs premières années. La pose des protections doit être rigoureuse pour garantir l'efficacité du dispositif tout au long de la période de protection critique des plants. Le marché comprend l'ensemble des prestations suivantes :
L'approvisionnement et le transport sur site de tous les matériels. La préparation et le nettoyage de la zone de pose des protections. La mise en place des tuteurs et matériel de protection

Interne Kennung: 6

5.1.1. Zweck

Art des Auftrags: Dienstleistungen

Haupteinstufung (cpv): 77230000 Dienstleistungen in Verbindung mit der Forstwirtschaft

Menge: 8,82 Kilometer

5.1.2. Erfüllungsort

Land, Gliederung (NUTS): Meuse (FRF32)

Land: Frankreich

5.1.3. Geschätzte Dauer

Datum des Beginns: 01/09/2028

Laufzeit: 60 Monate

5.1.6. Allgemeine Informationen

Vorbehaltene Teilnahme:

Teilnahme ist nicht vorbehalten.

Die Namen und beruflichen Qualifikationen des zur Auftragsausführung eingesetzten

Personals sind anzugeben: Erforderlich für das Angebot

Auftragsvergabeprojekt nicht aus EU-Mitteln finanziert

Die Beschaffung fällt unter das Übereinkommen über das öffentliche Beschaffungswesen: ja

Diese Auftragsvergabe ist auch für kleine und mittlere Unternehmen (KMU) geeignet: ja

5.1.7. Strategische Auftragsvergabe

Konzept zur Verringerung der Umweltauswirkungen: Vermeidung und Verminderung der Umweltverschmutzung

5.1.9. Eignungskriterien

Quellen der Eignungskriterien: Auftragsunterlagen

Informationen über die zweite Phase eines zweiphasigen Verfahrens:

Mindestzahl der zur zweiten Phase des Verfahrens einzuladenden Bewerber: 5

Höchstzahl der zur zweiten Phase des Verfahrens einzuladenden Bewerber: 7

5.1.11. Auftragsunterlagen

Sprachen, in denen die Auftragsunterlagen offiziell verfügbar sind: Französisch

Internetadresse der Auftragsunterlagen: <https://www.marches-publics.gouv.fr/>

5.1.12. Bedingungen für die Auftragsvergabe

Verfahrensbedingungen:

Voraussichtliches Datum der Absendung der Aufforderungen zur Angebotseinreichung: 22/09 /2026

Bedingungen für die Einreichung:

Elektronische Einreichung: Erforderlich

Adresse für die Einreichung: <https://www.marches-publics.gouv.fr/>

Sprachen, in denen Angebote oder Teilnahmeanträge eingereicht werden können: Französisch

Elektronischer Katalog: Nicht zulässig

Fortgeschrittene oder qualifizierte elektronische Signatur oder Siegel (im Sinne der Verordnung (EU) Nr 910/2014) erforderlich

Varianten: Nicht zulässig

Die Bieter können mehrere Angebote einreichen: Nicht zulässig

Frist für den Eingang der Teilnahmeanträge: 17/09/2026 12:00:00 (UTC+02:00)

Osteuropäische Zeit, Mitteleuropäische Sommerzeit

Auftragsbedingungen:

Die Auftragsausführung muss im Rahmen von Programmen für geschützte

Beschäftigungsverhältnisse erfolgen: Nein

Es ist eine Geheimhaltungsvereinbarung erforderlich: nein

Elektronische Rechnungsstellung: Erforderlich

Aufträge werden elektronisch erteilt: nein

Zahlungen werden elektronisch geleistet: ja

5.1.15. Techniken

Rahmenvereinbarung:

Keine Rahmenvereinbarung

Informationen über das dynamische Beschaffungssystem:

Kein dynamisches Beschaffungssystem

5.1.16. Weitere Informationen, Schlichtung und Nachprüfung

Schlichtungsstelle: Andra - Agence nationale pour la gestion des déchets radioactifs

Überprüfungsstelle: Tribunal administratif de Cergy-Pontoise

Informationen über die Überprüfungsfristen: Jusqu'à la notification du marché, la présente procédure peut faire l'objet d'un référé précontractuel dans les conditions prévues aux articles L. 5511 et suivants du code de justice administrative. A compter de la notification du marché, la présente procédure peut faire l'objet d'un référé contractuel dans les conditions prévues aux articles L. 55113 et suivants du code de justice administrative. Ce référé contractuel peut être exercé dans un délai de 31 jours, à compter de la publication d'un avis d'attribution du contrat au Journal officiel de l'Union européenne (JOUE), ou de 6 mois, à compter du lendemain du jour de la notification du marché, si aucun avis d'attribution n'a été publié. Le tribunal administratif peut en outre être saisi d'un recours en contestation de validité du marché, qui peut être exercé par les tiers au marché justifiant d'un intérêt lésé, dans un délai de 2 mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité appropriées.

Organisation, die zusätzliche Informationen über das Vergabeverfahren bereitstellt: Andra - Agence nationale pour la gestion des déchets radioactifs

Organisation, die einen Offline-Zugang zu den Vergabeunterlagen bereitstellt: Andra - Agence nationale pour la gestion des déchets radioactifs

Organisation, die weitere Informationen für die Nachprüfungsverfahren bereitstellt: Tribunal administratif de Cergy-Pontoise

Organisation, die Teilnahmeanträge entgegennimmt: Andra - Agence nationale pour la gestion des déchets radioactifs

Organisation, die Angebote bearbeitet: Andra - Agence nationale pour la gestion des déchets radioactifs

5.1. Los: LOT-0007

Titel: Lot 7 - Zone C - Protection gibier (21,484 km)

Beschreibung: L'objet de la présente prestation comprend la fourniture et la pose de protections des plantations. Les zones à protéger auront été préalablement exploitées et broyées pour permettre la pose des protections en fonction du mode de reboisement qu'il soit en plein ou par plateau d'enrichissement. La prestation attendue comprend deux tâches selon

le type de reboisement : Tâche 1 : Fourniture et pose d'une clôture périmétrique pour les surfaces de reboisement en plein L'objectif impératif de cet ouvrage est de faire obstacle à l'intrusion du grand gibier (cerfs, chevreuils, sangliers) afin de garantir la pérennité et le développement des jeunes plants forestiers contre l'abrouissement, le frottis et le fouissage. Le marché comprend l'ensemble des prestations suivantes : L'approvisionnement et le transport sur site de tous les matériaux (grillage, poteaux, jambes de force, portail, accessoires de fixation et de fermeture). Le grillage, les poteaux et jambes de force doivent offrir une résistance mécanique extrême capable d'absorber les impacts du grand gibier en mouvement. La préparation et le nettoyage de la ligne de tracé de la clôture. L'implantation, le fonçage ou le forage et le calage des poteaux. Le terrassement de la tranchée nécessaire à l'enfouissement du grillage anti-fouisseur. La pose, la mise en tension mécanique et les ligatures du grillage. La fourniture, l'assemblage et le montage complet du portail de 5 mètres de largeur. La clôture comportera au moins un point d'accès pour les engins d'exploitation et de travaux forestiers Le nettoyage et le repliement du chantier en fin de travaux. Tâche 2 : Fourniture et pose d'une protection individuelle (manchon et tuteur) pour les plantations par plateau d'enrichissement Ces dispositifs ont pour but de protéger la plantation contre l'abrouissement et le frottis du gibier (lièvres, lapins, chevreuils) tout en créant un microclimat favorable à la reprise des plants durant leurs premières années. La pose des protections doit être rigoureuse pour garantir l'efficacité du dispositif tout au long de la période de protection critique des plants. Le marché comprend l'ensemble des prestations suivantes : L'approvisionnement et le transport sur site de tous les matériels. La préparation et le nettoyage de la zone de pose des protections. La mise en place des tuteurs et matériel de protection

Interne Kennung: 7

5.1.1. Zweck

Art des Auftrags: Dienstleistungen

Haupteinstufung (cpv): 77230000 Dienstleistungen in Verbindung mit der Forstwirtschaft

Menge: 21,48 Kilometer

5.1.2. Erfüllungsort

Land, Gliederung (NUTS): Meuse (FRF32)

Land: Frankreich

5.1.3. Geschätzte Dauer

Datum des Beginns: 01/09/2028

Laufzeit: 60 Monate

5.1.6. Allgemeine Informationen

Vorbehaltene Teilnahme:

Teilnahme ist nicht vorbehalten.

Die Namen und beruflichen Qualifikationen des zur Auftragsausführung eingesetzten

Personals sind anzugeben: Erforderlich für das Angebot

Auftragsvergabeprojekt nicht aus EU-Mitteln finanziert

Die Beschaffung fällt unter das Übereinkommen über das öffentliche Beschaffungswesen: ja

Diese Auftragsvergabe ist auch für kleine und mittlere Unternehmen (KMU) geeignet: ja

5.1.7. Strategische Auftragsvergabe

Konzept zur Verringerung der Umweltauswirkungen: Vermeidung und Verminderung der Umweltverschmutzung

5.1.9. Eignungskriterien

Quellen der Eignungskriterien: Auftragsunterlagen

Informationen über die zweite Phase eines zweiphasigen Verfahrens:

Mindestzahl der zur zweiten Phase des Verfahrens einzuladenden Bewerber: 5

Höchstzahl der zur zweiten Phase des Verfahrens einzuladenden Bewerber: 7

5.1.11. Auftragsunterlagen

Sprachen, in denen die Auftragsunterlagen offiziell verfügbar sind: Französisch

Internetadresse der Auftragsunterlagen: <https://www.marches-publics.gouv.fr/>

5.1.12. Bedingungen für die Auftragsvergabe

Verfahrensbedingungen:

Voraussichtliches Datum der Absendung der Aufforderungen zur Angebotseinreichung: 22/09 /2026

Bedingungen für die Einreichung:

Elektronische Einreichung: Erforderlich

Adresse für die Einreichung: <https://www.marches-publics.gouv.fr/>

Sprachen, in denen Angebote oder Teilnahmeanträge eingereicht werden können: Französisch

Elektronischer Katalog: Nicht zulässig

Fortgeschrittene oder qualifizierte elektronische Signatur oder Siegel (im Sinne der Verordnung (EU) Nr 910/2014) erforderlich

Varianten: Nicht zulässig

Die Bieter können mehrere Angebote einreichen: Nicht zulässig

Frist für den Eingang der Teilnahmeanträge: 17/09/2026 12:00:00 (UTC+02:00)

Osteuropäische Zeit, Mitteleuropäische Sommerzeit

Auftragsbedingungen:

Die Auftragsausführung muss im Rahmen von Programmen für geschützte

Beschäftigungsverhältnisse erfolgen: Nein

Es ist eine Geheimhaltungsvereinbarung erforderlich: nein

Elektronische Rechnungsstellung: Erforderlich

Aufträge werden elektronisch erteilt: nein

Zahlungen werden elektronisch geleistet: ja

5.1.15. Techniken

Rahmenvereinbarung:

Keine Rahmenvereinbarung

Informationen über das dynamische Beschaffungssystem:

Kein dynamisches Beschaffungssystem

5.1.16. Weitere Informationen, Schlichtung und Nachprüfung

Schlichtungsstelle: Andra - Agence nationale pour la gestion des déchets radioactifs

Überprüfungsstelle: Tribunal administratif de Cergy-Pontoise

Informationen über die Überprüfungsfristen: Jusqu'à la notification du marché, la présente procédure peut faire l'objet d'un référé précontractuel dans les conditions prévues aux articles L. 5511 et suivants du code de justice administrative. A compter de la notification du marché, la présente procédure peut faire l'objet d'un référé contractuel dans les conditions prévues aux articles L. 55113 et suivants du code de justice administrative. Ce référé contractuel peut être exercé dans un délai de 31 jours, à compter de la publication d'un avis d'attribution du contrat au Journal officiel de l'Union européenne (JOUE), ou de 6 mois, à compter du lendemain du jour de la notification du marché, si aucun avis d'attribution n'a été publié. Le tribunal

administratif peut en outre être saisi d'un recours en contestation de validité du marché, qui peut être exercé par les tiers au marché justifiant d'un intérêt lésé, dans un délai de 2 mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité appropriées.

Organisation, die zusätzliche Informationen über das Vergabeverfahren bereitstellt: Andra - Agence nationale pour la gestion des déchets radioactifs

Organisation, die einen Offline-Zugang zu den Vergabeunterlagen bereitstellt: Andra - Agence nationale pour la gestion des déchets radioactifs

Organisation, die weitere Informationen für die Nachprüfungsverfahren bereitstellt: Tribunal administratif de Cergy-Pontoise

Organisation, die Teilnahmeanträge entgegennimmt: Andra - Agence nationale pour la gestion des déchets radioactifs

Organisation, die Angebote bearbeitet: Andra - Agence nationale pour la gestion des déchets radioactifs

5.1. Los: LOT-0008

Titel: Lot 8 - Zone D - Protection gibier (19,427 km)

Beschreibung: L'objet de la présente prestation comprend la fourniture et la pose de protections des plantations. Les zones à protéger auront été préalablement exploitées et broyées pour permettre la pose des protections en fonction du mode de reboisement qu'il soit en plein ou par plateau d'enrichissement. La prestation attendue comprend deux tâches selon le type de reboisement : Tâche 1 : Fourniture et pose d'une clôture périmétrique pour les surfaces de reboisement en plein L'objectif impératif de cet ouvrage est de faire obstacle à l'intrusion du grand gibier (cerfs, chevreuils, sangliers) afin de garantir la pérennité et le développement des jeunes plants forestiers contre l'abrouissement, le frottis et le fouissage. Le marché comprend l'ensemble des prestations suivantes : L'approvisionnement et le transport sur site de tous les matériaux (grillage, poteaux, jambes de force, portail, accessoires de fixation et de fermeture). Le grillage, les poteaux et jambes de force doivent offrir une résistance mécanique extrême capable d'absorber les impacts du grand gibier en mouvement. La préparation et le nettoyage de la ligne de tracé de la clôture. L'implantation, le fonçage ou le forage et le calage des poteaux. Le terrassement de la tranchée nécessaire à l'enfouissement du grillage anti-fouisseur. La pose, la mise en tension mécanique et les ligatures du grillage. La fourniture, l'assemblage et le montage complet du portail de 5 mètres de largeur. La clôture comportera au moins un point d'accès pour les engins d'exploitation et de travaux forestiers. Le nettoyage et le repliement du chantier en fin de travaux. Tâche 2 : Fourniture et pose d'une protection individuelle (manchon et tuteur) pour les plantations par plateau d'enrichissement Ces dispositifs ont pour but de protéger la plantation contre l'abrouissement et le frottis du gibier (lièvres, lapins, chevreuils) tout en créant un microclimat favorable à la reprise des plants durant leurs premières années. La pose des protections doit être rigoureuse pour garantir l'efficacité du dispositif tout au long de la période de protection critique des plants. Le marché comprend l'ensemble des prestations suivantes :

L'approvisionnement et le transport sur site de tous les matériels. La préparation et le nettoyage de la zone de pose des protections. La mise en place des tuteurs et matériel de protection

Interne Kennung: 8

5.1.1. Zweck

Art des Auftrags: Dienstleistungen

Haupteinstufung (cpv): 77230000 Dienstleistungen in Verbindung mit der Forstwirtschaft

Menge: 19,43 Kilometer

5.1.2. Erfüllungsort

Land, Gliederung (NUTS): Meuse (FRF32)

Land: Frankreich

5.1.3. Geschätzte Dauer

Datum des Beginns: 01/09/2028

Laufzeit: 60 Monate

5.1.6. Allgemeine Informationen

Vorbehaltene Teilnahme:

Teilnahme ist nicht vorbehalten.

Die Namen und beruflichen Qualifikationen des zur Auftragsausführung eingesetzten Personals sind anzugeben: Erforderlich für das Angebot

Auftragsvergabeprojekt nicht aus EU-Mitteln finanziert

Die Beschaffung fällt unter das Übereinkommen über das öffentliche Beschaffungswesen: ja

Diese Auftragsvergabe ist auch für kleine und mittlere Unternehmen (KMU) geeignet: ja

5.1.7. Strategische Auftragsvergabe

Konzept zur Verringerung der Umweltauswirkungen: Vermeidung und Verminderung der Umweltverschmutzung

5.1.9. Eignungskriterien

Quellen der Eignungskriterien: Auftragsunterlagen

Informationen über die zweite Phase eines zweiphasigen Verfahrens:

Mindestzahl der zur zweiten Phase des Verfahrens einzuladenden Bewerber: 5

Höchstzahl der zur zweiten Phase des Verfahrens einzuladenden Bewerber: 7

5.1.11. Auftragsunterlagen

Sprachen, in denen die Auftragsunterlagen offiziell verfügbar sind: Französisch

Internetadresse der Auftragsunterlagen: <https://www.marches-publics.gouv.fr/>

5.1.12. Bedingungen für die Auftragsvergabe

Verfahrensbedingungen:

Voraussichtliches Datum der Absendung der Aufforderungen zur Angebotseinreichung: 22/09/2026

Bedingungen für die Einreichung:

Elektronische Einreichung: Erforderlich

Adresse für die Einreichung: <https://www.marches-publics.gouv.fr/>

Sprachen, in denen Angebote oder Teilnahmeanträge eingereicht werden können: Französisch

Elektronischer Katalog: Nicht zulässig

Fortgeschrittene oder qualifizierte elektronische Signatur oder Siegel (im Sinne der Verordnung (EU) Nr 910/2014) erforderlich

Varianten: Nicht zulässig

Die Bieter können mehrere Angebote einreichen: Nicht zulässig

Frist für den Eingang der Teilnahmeanträge: 17/09/2026 12:00:00 (UTC+02:00)

Osteuropäische Zeit, Mitteleuropäische Sommerzeit

Auftragsbedingungen:

Die Auftragsausführung muss im Rahmen von Programmen für geschützte

Beschäftigungsverhältnisse erfolgen: Nein

Es ist eine Geheimhaltungsvereinbarung erforderlich: nein

Elektronische Rechnungsstellung: Erforderlich

Aufträge werden elektronisch erteilt: nein

Zahlungen werden elektronisch geleistet: ja

5.1.15. Techniken

Rahmenvereinbarung:

Keine Rahmenvereinbarung

Informationen über das dynamische Beschaffungssystem:

Kein dynamisches Beschaffungssystem

5.1.16. Weitere Informationen, Schlichtung und Nachprüfung

Schlichtungsstelle: Andra - Agence nationale pour la gestion des déchets radioactifs

Überprüfungsstelle: Tribunal administratif de Cergy-Pontoise

Informationen über die Überprüfungsfristen: Jusqu'à la notification du marché, la présente procédure peut faire l'objet d'un référé précontractuel dans les conditions prévues aux articles L. 5511 et suivants du code de justice administrative. A compter de la notification du marché, la présente procédure peut faire l'objet d'un référé contractuel dans les conditions prévues aux articles L. 55113 et suivants du code de justice administrative. Ce référé contractuel peut être exercé dans un délai de 31 jours, à compter de la publication d'un avis d'attribution du contrat au Journal officiel de l'Union européenne (JOUE), ou de 6 mois, à compter du lendemain du jour de la notification du marché, si aucun avis d'attribution n'a été publié. Le tribunal administratif peut en outre être saisi d'un recours en contestation de validité du marché, qui peut être exercé par les tiers au marché justifiant d'un intérêt lésé, dans un délai de 2 mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité appropriées.

Organisation, die zusätzliche Informationen über das Vergabeverfahren bereitstellt: Andra - Agence nationale pour la gestion des déchets radioactifs

Organisation, die einen Offline-Zugang zu den Vergabeunterlagen bereitstellt: Andra - Agence nationale pour la gestion des déchets radioactifs

Organisation, die weitere Informationen für die Nachprüfungsverfahren bereitstellt: Tribunal administratif de Cergy-Pontoise

Organisation, die Teilnahmeanträge entgegennimmt: Andra - Agence nationale pour la gestion des déchets radioactifs

Organisation, die Angebote bearbeitet: Andra - Agence nationale pour la gestion des déchets radioactifs

5.1. Los: LOT-0009

Titel: Lot 9 - Zone A - Fournitures plants et mise en terre (98 700 plants)

Beschreibung: La présente prestation comprend la fourniture des plants et leur mise en terre. Les surfaces concernées par les plantations auront été préalablement préparées avec un passage d'une sous-soleuse à ailettes (ou technique équivalente) sur les lignes de plantation pour les reboisements en plein ou travaillé par potets pour le reboisement en enrichissement. La densité par hectare pour les plantations en plein est de 1 600 plants et de 450 plants pour les enrichissements en placeau de 9 sujets à raison de 50 placeaux par hectare. Les limites des zones à reboiser et des placeaux seront matérialisées par des jalons de couleur. Le jalonnement des lignes de plantation est à la charge du titulaire. Pour chaque site une ou plusieurs essences ont été définies. Le nombre de plants, et leur répartition sont arrêtés par lot et par site. Sous réserve d'obtention de l'autorisation environnementale, Les travaux de reboisement commenceront en octobre 2028 et devront se terminer en mars 2034. La prestation attendue comprend deux tâches : Tâche 1 : Fourniture des plants ; Les plants proviendront obligatoirement de pépinières soumises au contrôle sanitaire, agréées par le Ministère de l'Agriculture et déclarées au registre des fournisseurs des Matériels Forestiers de Reproduction. Les plants devront être conformes à la réglementation en vigueur fixée par le ministère de l'Agriculture et répondre aux spécifications de l'arrêté Matériel Forestier de Reproduction (MFR) Grand-Est (Arrêté MFR de la Région Grand du 1 janvier 2021 et les

arrêtés modificatifs du 4 juillet 2023 et du 6 mars 2026). Le titulaire devra également consulter les fiches conseil de l'INRAE mise à jour régulièrement permettant de connaître les provenances actualisée et autorisées en région Grand-Est. Le titulaire devra s'assurer de la disponibilité des provenances privilégiées auprès des producteurs de graines avant signature du contrat de cette prestation. Le titulaire devra bien préciser les essences ou le type de plants indisponibles. Il pourra proposer une ou plusieurs alternatives au maître d'œuvre. Le recours aux essences de substitution devra rester limité. Les plants en racines nues, élevés en 2 ans, devront avoir été soulevés ou repiqués. Ils devront être conditionnés et livrés en sacs et être systématiquement identifiés (étiquettes, marquage, séparation des lots) sans mélanges entre essences proches ou entre provenances. Les plants conditionnés et livrés en godets ne devront pas avoir passé plus d'une saison dans le même godet, à l'exception du genre abies qui pourra avoir passé deux saisons. La hauteur maximum de la partie aérienne est limitée à 4 fois celle du godet pour les feuillus, le pin maritime, et le douglas et 3 fois pour les autres feuillus. Sous réserve de la validation du protocole expérimental, un essai d'érable à feuille d'obier pourrait être mené. Les caractéristiques seront précisées au titulaire le cas échéant. Dès leur extraction de la pépinière, les plants seront placés à l'abri du soleil et du vent. Ils devront être transportés en véhicules fermés ou bâchés, afin, notamment, de conserver une humidité correcte des racines nues. Toutes les précautions seront prises pour éviter l'écrasement des plants lors du transport, en conservant le maximum de racines et pour ne pas endommager la partie aérienne. La livraison se fera directement sur les chantiers du lundi au vendredi hors jours fériés, hors période de gel et hors période de vent desséchant. Elle interviendra dans un délai maximum de 48 heures avant la date de plantation prévue pour les végétaux en racines nues et dans un délai de quatre (4) jours maximums pour les végétaux en conteneur. Les plants seront livrés préférentiellement par le pépiniériste. Il devra s'assurer que les moyens qu'il va mettre en œuvre sont compatibles avec les lieux de livraison, notamment en ce qui concerne le moyen de transport utilisé, par rapport à l'accès au site de livraison, et au matériel destiné au déchargement.

Tâche 2 : Mise en terre des plants

Les travaux de plantation interviendront dès l'automne suivant l'obtention de l'autorisation de défrichement par l'Andra. (date prévisionnelle octobre 2028). Ils seront échelonnés sur 5 années. Pour se ménager une marge de sécurité et pouvoir palier aux aléas climatiques, les volumes à planter les trois premières années seront plus importants que les deux dernières années à raison de 25 % / an de la surface totale à planter pour les 3 premières années puis 12,5 % les deux dernières années où les volumes non réalisés pourront être reportés. Ce ratio annuel, indicatif, sera adapté suivant les conditions météorologiques favorables ou défavorables. Les essences dont la durée de production en pépinière n'excède pas 2 années seront prioritairement plantées. Le titulaire s'assurera de la disponibilité des plants dans la région de provenance privilégiée notamment pour le chêne sessile qui représente 30% du nombre total de plants et le cèdre de l'atlas qui en représente 20% en étalant, si besoin, leur mise en place sur 5 années de plantation. Les plantations s'effectueront d'octobre à mars hors période de gel ou sécheresse en fonction des conditions climatiques. Pour les plants en racines nues, l'approvisionnement des chantiers sera calibré pour que la mise en jauge des plants ne puisse pas excéder 20 jours. Les plants devront être constamment protégés de la dessiccation et des risques liés au gibier. Une équipe devra être présente sur place au moment de la réception pour une mise en jauge rapide. La mise en jauge des plants sera effectuée de manière à les protéger du soleil et du gel. Les bottes de plants seront déliées et la terre bien tassée avec un arrosage obligatoire. Pour les plants en conteneur une vigilance doit être accordée à l'état hydrique des mottes. L'arrosage des plants est à la charge du pépiniériste durant tout le délai entre leur réception et leur mise en terre.

Interne Kennung: 9

5.1.1. Zweck

Art des Auftrags: Dienstleistungen

Haupteinstufung (cpv): 77230000 Dienstleistungen in Verbindung mit der Forstwirtschaft

Menge: 98 700 Stück

5.1.2. Erfüllungsort

Land, Gliederung (NUTS): Meuse (FRF32)

Land: Frankreich

5.1.3. Geschätzte Dauer

Datum des Beginns: 01/02/2027

Laufzeit: 84 Monate

5.1.6. Allgemeine Informationen

Vorbehaltene Teilnahme:

Teilnahme ist nicht vorbehalten.

Die Namen und beruflichen Qualifikationen des zur Auftragsausführung eingesetzten

Personals sind anzugeben: Erforderlich für das Angebot

Auftragsvergabeprojekt nicht aus EU-Mitteln finanziert

Die Beschaffung fällt unter das Übereinkommen über das öffentliche Beschaffungswesen: ja

Diese Auftragsvergabe ist auch für kleine und mittlere Unternehmen (KMU) geeignet: ja

5.1.7. Strategische Auftragsvergabe

Konzept zur Verringerung der Umweltauswirkungen: Vermeidung und Verminderung der Umweltverschmutzung

5.1.9. Eignungskriterien

Quellen der Eignungskriterien: Auftragsunterlagen

Informationen über die zweite Phase eines zweiphasigen Verfahrens:

Mindestzahl der zur zweiten Phase des Verfahrens einzuladenden Bewerber: 5

Höchstzahl der zur zweiten Phase des Verfahrens einzuladenden Bewerber: 7

5.1.11. Auftragsunterlagen

Sprachen, in denen die Auftragsunterlagen offiziell verfügbar sind: Französisch

Internetadresse der Auftragsunterlagen: <https://www.marches-publics.gouv.fr/>

5.1.12. Bedingungen für die Auftragsvergabe

Verfahrensbedingungen:

Voraussichtliches Datum der Absendung der Aufforderungen zur Angebotseinreichung: 22/09/2026

Bedingungen für die Einreichung:

Elektronische Einreichung: Erforderlich

Adresse für die Einreichung: <https://www.marches-publics.gouv.fr/>

Sprachen, in denen Angebote oder Teilnahmeanträge eingereicht werden können: Französisch

Elektronischer Katalog: Nicht zulässig

Fortgeschrittene oder qualifizierte elektronische Signatur oder Siegel (im Sinne der Verordnung (EU) Nr 910/2014) erforderlich

Varianten: Nicht zulässig

Die Bieter können mehrere Angebote einreichen: Nicht zulässig

Frist für den Eingang der Teilnahmeanträge: 17/09/2026 12:00:00 (UTC+02:00)

Osteuropäische Zeit, Mitteleuropäische Sommerzeit

Auftragsbedingungen:

Die Auftragsausführung muss im Rahmen von Programmen für geschützte Beschäftigungsverhältnisse erfolgen: Nein
Es ist eine Geheimhaltungsvereinbarung erforderlich: nein
Elektronische Rechnungsstellung: Erforderlich
Aufträge werden elektronisch erteilt: nein
Zahlungen werden elektronisch geleistet: ja

5.1.15. Techniken

Rahmenvereinbarung:

Keine Rahmenvereinbarung

Informationen über das dynamische Beschaffungssystem:

Kein dynamisches Beschaffungssystem

5.1.16. Weitere Informationen, Schlichtung und Nachprüfung

Schlichtungsstelle: Andra - Agence nationale pour la gestion des déchets radioactifs

Überprüfungsstelle: Tribunal administratif de Cergy-Pontoise

Informationen über die Überprüfungsfristen: Jusqu'à la notification du marché, la présente procédure peut faire l'objet d'un référé précontractuel dans les conditions prévues aux articles L. 5511 et suivants du code de justice administrative. A compter de la notification du marché, la présente procédure peut faire l'objet d'un référé contractuel dans les conditions prévues aux articles L. 55113 et suivants du code de justice administrative. Ce référé contractuel peut être exercé dans un délai de 31 jours, à compter de la publication d'un avis d'attribution du contrat au Journal officiel de l'Union européenne (JOUE), ou de 6 mois, à compter du lendemain du jour de la notification du marché, si aucun avis d'attribution n'a été publié. Le tribunal administratif peut en outre être saisi d'un recours en contestation de validité du marché, qui peut être exercé par les tiers au marché justifiant d'un intérêt lésé, dans un délai de 2 mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité appropriées.

Organisation, die zusätzliche Informationen über das Vergabeverfahren bereitstellt: Andra - Agence nationale pour la gestion des déchets radioactifs

Organisation, die einen Offline-Zugang zu den Vergabeunterlagen bereitstellt: Andra - Agence nationale pour la gestion des déchets radioactifs

Organisation, die weitere Informationen für die Nachprüfungsverfahren bereitstellt: Tribunal administratif de Cergy-Pontoise

Organisation, die Teilnahmeanträge entgegennimmt: Andra - Agence nationale pour la gestion des déchets radioactifs

Organisation, die Angebote bearbeitet: Andra - Agence nationale pour la gestion des déchets radioactifs

5.1. Los: LOT-0010

Titel: Lot 10 - Zone B - Fournitures plants et mise en terre (56 000 plants)

Beschreibung: La présente prestation comprend la fourniture des plants et leur mise en terre. Les surfaces concernées par les plantations auront été préalablement préparées avec un passage d'une sous-soleuse à ailettes (ou technique équivalente) sur les lignes de plantation pour les reboisements en plein ou travaillé par potets pour le reboisement en enrichissement. La densité par hectare pour les plantations en plein est de 1 600 plants et de 450 plants pour les enrichissements en placeau de 9 sujets à raison de 50 placeaux par hectare. Les limites des zones à reboiser et des placeaux seront matérialisées par des jalons de couleur. Le jalonnement des lignes de plantation est à la charge du titulaire. Pour chaque site une ou plusieurs essences ont été définies. Le nombre de plants, et leur répartition sont arrêtés par lot et par site. Sous réserve d'obtention de l'autorisation environnementale, Les travaux de reboisement commenceront en octobre 2028 et devront se terminer en mars 2034. La

prestation attendue comprend deux tâches : Tâche 1 : Fourniture des plants ; Les plants proviendront obligatoirement de pépinières soumises au contrôle sanitaire, agréées par le Ministère de l'Agriculture et déclarées au registre des fournisseurs des Matériels Forestiers de Reproduction. Les plants devront être conformes à la réglementation en vigueur fixée par le ministère de l'Agriculture et répondre aux spécifications de l'arrêté Matériel Forestier de Reproduction (MFR) Grand-Est (Arrêté MFR de la Région Grand du 1 janvier 2021 et les arrêtés modificatifs du 4 juillet 2023 et du 6 mars 2026). Le titulaire devra également consulter les fiches conseil de l'INRAE mise à jour régulièrement permettant de connaître les provenances actualisée et autorisées en région Grand-Est. Le titulaire devra s'assurer de la disponibilité des provenances privilégiées auprès des producteurs de graines avant signature du contrat de cette prestation. Le titulaire devra bien préciser les essences ou le type de plants indisponibles. Il pourra proposer une ou plusieurs alternatives au maître d'œuvre. Le recours aux essences de substitution devra rester limité. Les plants en racines nues, élevés en 2 ans, devront avoir été soulevés ou repiqués. Ils devront être conditionnés et livrés en sacs et être systématiquement identifiés (étiquettes, marquage, séparation des lots) sans mélanges entre essences proches ou entre provenances. Les plants conditionnés et livrés en godets ne devront pas avoir passé plus d'une saison dans le même godet, à l'exception du genre abies qui pourra avoir passé deux saisons. La hauteur maximum de la partie aérienne est limitée à 4 fois celle du godet pour les feuillus, le pin maritime, et le douglas et 3 fois pour les autres feuillus. Sous réserve de la validation du protocole expérimental, un essai d'érable à feuille d'obier pourrait être mené. Les caractéristiques seront précisées au titulaire le cas échéant. Dès leur extraction de la pépinière, les plants seront placés à l'abri du soleil et du vent. Ils devront être transportés en véhicules fermés ou bâchés, afin, notamment, de conserver une humidité correcte des racines nues. Toutes les précautions seront prises pour éviter l'écrasement des plants lors du transport, en conservant le maximum de racines et pour ne pas endommager la partie aérienne. La livraison se fera directement sur les chantiers du lundi au vendredi hors jours fériés, hors période de gel et hors période de vent desséchant. Elle interviendra dans un délai maximum de 48 heures avant la date de plantation prévue pour les végétaux en racines nues et dans un délai de quatre (4) jours maximums pour les végétaux en conteneur. Les plants seront livrés préférentiellement par le pépiniériste. Il devra s'assurer que les moyens qu'il va mettre en œuvre sont compatibles avec les lieux de livraison, notamment en ce qui concerne le moyen de transport utilisé, par rapport à l'accès au site de livraison, et au matériel destiné au déchargement. Tâche 2 : Mise en terre des plants Les travaux de plantation interviendront dès l'automne suivant l'obtention de l'autorisation de défrichement par l'Andra. (date prévisionnelle octobre 2028). Ils seront échelonnés sur 5 années. Pour se ménager une marge de sécurité et pouvoir palier aux aléas climatiques, les volumes à planter les trois premières années seront plus importants que les deux dernières années à raison de 25 % / an de la surface totale à planter pour les 3 premières années puis 12,5 % les deux dernières années où les volumes non réalisés pourront être reportés. Ce ratio annuel, indicatif, sera adapté suivant les conditions météorologiques favorables ou défavorables. Les essences dont la durée de production en pépinière n'excède pas 2 années seront prioritairement plantées. Le titulaire s'assurera de la disponibilité des plants dans la région de provenance privilégiée notamment pour le chêne sessile qui représente 30% du nombre total de plants et le cèdre de l'atlas qui en représente 20% en étalant, si besoin, leur mise en place sur 5 années de plantation. Les plantations s'effectueront d'octobre à mars hors période de gel ou sécheresse en fonction des conditions climatiques. Pour les plants en racines nues, l'approvisionnement des chantiers sera calibré pour que la mise en jauge des plants ne puisse pas excéder 20 jours. Les plants devront être constamment protégés de la dessiccation et des risques liés au gibier. Une équipe devra être présente sur place au moment de la réception pour une mise en jauge rapide. La mise en jauge des plants sera effectuée de

manière à les protéger du soleil et du gel. Les botes de plants seront déliées et la terre bien tassée avec un arrosage obligatoire. Pour les plants en conteneur une vigilance doit être accordée à l'état hydrique des mottes. L'arrosage des plants est à la charge du pépiniériste durant tout le délai entre leur réception et leur mise en terre.

Interne Kennung: 10

5.1.1. Zweck

Art des Auftrags: Dienstleistungen

Haupteinstufung (cpv): 77230000 Dienstleistungen in Verbindung mit der Forstwirtschaft

Menge: 56 000 Stück

5.1.2. Erfüllungsort

Land, Gliederung (NUTS): Meuse (FRF32)

Land: Frankreich

5.1.3. Geschätzte Dauer

Datum des Beginns: 01/02/2027

Laufzeit: 84 Monate

5.1.6. Allgemeine Informationen

Vorbehaltene Teilnahme:

Teilnahme ist nicht vorbehalten.

Die Namen und beruflichen Qualifikationen des zur Auftragsausführung eingesetzten Personals sind anzugeben: Erforderlich für das Angebot

Auftragsvergabeprojekt nicht aus EU-Mitteln finanziert

Die Beschaffung fällt unter das Übereinkommen über das öffentliche Beschaffungswesen: ja

Diese Auftragsvergabe ist auch für kleine und mittlere Unternehmen (KMU) geeignet: ja

5.1.7. Strategische Auftragsvergabe

Konzept zur Verringerung der Umweltauswirkungen: Vermeidung und Verminderung der Umweltverschmutzung

5.1.9. Eignungskriterien

Quellen der Eignungskriterien: Auftragsunterlagen

Informationen über die zweite Phase eines zweiphasigen Verfahrens:

Mindestzahl der zur zweiten Phase des Verfahrens einzuladenden Bewerber: 5

Höchstzahl der zur zweiten Phase des Verfahrens einzuladenden Bewerber: 7

5.1.11. Auftragsunterlagen

Sprachen, in denen die Auftragsunterlagen offiziell verfügbar sind: Französisch

Internetadresse der Auftragsunterlagen: <https://www.marches-publics.gouv.fr/>

5.1.12. Bedingungen für die Auftragsvergabe

Verfahrensbedingungen:

Voraussichtliches Datum der Absendung der Aufforderungen zur Angebotseinreichung: 22/09 /2026

Bedingungen für die Einreichung:

Elektronische Einreichung: Erforderlich

Adresse für die Einreichung: <https://www.marches-publics.gouv.fr/>

Sprachen, in denen Angebote oder Teilnahmeanträge eingereicht werden können: Französisch

Elektronischer Katalog: Nicht zulässig

Fortgeschrittene oder qualifizierte elektronische Signatur oder Siegel (im Sinne der Verordnung (EU) Nr 910/2014) erforderlich

Varianten: Nicht zulässig

Die Bieter können mehrere Angebote einreichen: Nicht zulässig

Frist für den Eingang der Teilnahmeanträge: 17/09/2026 12:00:00 (UTC+02:00)

Osteuropäische Zeit, Mitteleuropäische Sommerzeit

Auftragsbedingungen:

Die Auftragsausführung muss im Rahmen von Programmen für geschützte

Beschäftigungsverhältnisse erfolgen: Nein

Es ist eine Geheimhaltungsvereinbarung erforderlich: nein

Elektronische Rechnungsstellung: Erforderlich

Aufträge werden elektronisch erteilt: nein

Zahlungen werden elektronisch geleistet: ja

5.1.15. Techniken

Rahmenvereinbarung:

Keine Rahmenvereinbarung

Informationen über das dynamische Beschaffungssystem:

Kein dynamisches Beschaffungssystem

5.1.16. Weitere Informationen, Schlichtung und Nachprüfung

Schlichtungsstelle: Andra - Agence nationale pour la gestion des déchets radioactifs

Überprüfungsstelle: Tribunal administratif de Cergy-Pontoise

Informationen über die Überprüfungsfristen: Jusqu'à la notification du marché, la présente procédure peut faire l'objet d'un référé précontractuel dans les conditions prévues aux articles L. 5511 et suivants du code de justice administrative. A compter de la notification du marché, la présente procédure peut faire l'objet d'un référé contractuel dans les conditions prévues aux articles L. 55113 et suivants du code de justice administrative. Ce référé contractuel peut être exercé dans un délai de 31 jours, à compter de la publication d'un avis d'attribution du contrat au Journal officiel de l'Union européenne (JOUE), ou de 6 mois, à compter du lendemain du jour de la notification du marché, si aucun avis d'attribution n'a été publié. Le tribunal administratif peut en outre être saisi d'un recours en contestation de validité du marché, qui peut être exercé par les tiers au marché justifiant d'un intérêt lésé, dans un délai de 2 mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité appropriées.

Organisation, die zusätzliche Informationen über das Vergabeverfahren bereitstellt: Andra - Agence nationale pour la gestion des déchets radioactifs

Organisation, die einen Offline-Zugang zu den Vergabeunterlagen bereitstellt: Andra - Agence nationale pour la gestion des déchets radioactifs

Organisation, die weitere Informationen für die Nachprüfungsverfahren bereitstellt: Tribunal administratif de Cergy-Pontoise

Organisation, die Teilnahmeanträge entgegennimmt: Andra - Agence nationale pour la gestion des déchets radioactifs

Organisation, die Angebote bearbeitet: Andra - Agence nationale pour la gestion des déchets radioactifs

5.1. Los: LOT-0011

Titel: Lot 11 - Zone C - Fournitures plants et mise en terre (116 700 plants)

Beschreibung: La présente prestation comprend la fourniture des plants et leur mise en terre. Les surfaces concernées par les plantations auront été préalablement préparées avec un passage d'une sous-soleuse à ailettes (ou technique équivalente) sur les lignes de plantation pour les reboisements en plein ou travaillé par potets pour le reboisement en enrichissement. La densité par hectare pour les plantations en plein est de 1 600 plants et de 450 plants pour les enrichissements en placeau de 9 sujets à raison de 50 placeaux par hectare. Les limites

des zones à reboiser et des placeaux seront matérialisées par des jalons de couleur. Le jalonnement des lignes de plantation est à la charge du titulaire. Pour chaque site une ou plusieurs essences ont été définies. Le nombre de plants, et leur répartition sont arrêtés par lot et par site. Sous réserve d'obtention de l'autorisation environnementale, Les travaux de reboisement commenceront en octobre 2028 et devront se terminer en mars 2034. La prestation attendue comprend deux tâches : Tâche 1 : Fourniture des plants ; Les plants proviendront obligatoirement de pépinières soumises au contrôle sanitaire, agréées par le Ministère de l'Agriculture et déclarées au registre des fournisseurs des Matériels Forestiers de Reproduction. Les plants devront être conformes à la réglementation en vigueur fixée par le ministère de l'Agriculture et répondre aux spécifications de l'arrêté Matériel Forestier de Reproduction (MFR) Grand-Est (Arrêté MFR de la Région Grand du 1 janvier 2021 et les arrêtés modificatifs du 4 juillet 2023 et du 6 mars 2026). Le titulaire devra également consulter les fiches conseil de l'INRAE mise à jour régulièrement permettant de connaître les provenances actualisée et autorisées en région Grand-Est. Le titulaire devra s'assurer de la disponibilité des provenances privilégiées auprès des producteurs de graines avant signature du contrat de cette prestation. Le titulaire devra bien préciser les essences ou le type de plants indisponibles. Il pourra proposer une ou plusieurs alternatives au maître d'œuvre. Le recours aux essences de substitution devra rester limité. Les plants en racines nues, élevés en 2 ans, devront avoir été soulevés ou repiqués. Ils devront être conditionnés et livrés en sacs et être systématiquement identifiés (étiquettes, marquage, séparation des lots) sans mélanges entre essences proches ou entre provenances. Les plants conditionnés et livrés en godets ne devront pas avoir passé plus d'une saison dans le même godet, à l'exception du genre abies qui pourra avoir passé deux saisons. La hauteur maximum de la partie aérienne est limitée à 4 fois celle du godet pour les feuillus, le pin maritime, et le douglas et 3 fois pour les autres feuillus. Sous réserve de la validation du protocole expérimental, un essai d'érable à feuille d'obier pourrait être mené. Les caractéristiques seront précisées au titulaire le cas échéant. Dès leur extraction de la pépinière, les plants seront placés à l'abri du soleil et du vent. Ils devront être transportés en véhicules fermés ou bâchés, afin, notamment, de conserver une humidité correcte des racines nues. Toutes les précautions seront prises pour éviter l'écrasement des plants lors du transport, en conservant le maximum de racines et pour ne pas endommager la partie aérienne. La livraison se fera directement sur les chantiers du lundi au vendredi hors jours fériés, hors période de gel et hors période de vent desséchant. Elle interviendra dans un délai maximum de 48 heures avant la date de plantation prévue pour les végétaux en racines nues et dans un délai de quatre (4) jours maximums pour les végétaux en conteneur. Les plants seront livrés préférentiellement par le pépiniériste. Il devra s'assurer que les moyens qu'il va mettre en œuvre sont compatibles avec les lieux de livraison, notamment en ce qui concerne le moyen de transport utilisé, par rapport à l'accès au site de livraison, et au matériel destiné au déchargement. Tâche 2 : Mise en terre des plants Les travaux de plantation interviendront dès l'automne suivant l'obtention de l'autorisation de défrichement par l'Andra. (date prévisionnelle octobre 2028). Ils seront échelonnés sur 5 années. Pour se ménager une marge de sécurité et pouvoir palier aux aléas climatiques, les volumes à planter les trois premières années seront plus importants que les deux dernières années à raison de 25 % / an de la surface totale à planter pour les 3 premières années puis 12,5 % les deux dernières années où les volumes non réalisés pourront être reportés. Ce ratio annuel, indicatif, sera adapté suivant les conditions météorologiques favorables ou défavorables. Les essences dont la durée de production en pépinière n'excède pas 2 années seront prioritairement plantées. Le titulaire s'assurera de la disponibilité des plants dans la région de provenance privilégiée notamment pour le chêne sessile qui représente 30% du nombre total de plants et le cèdre de l'atlas qui en représente 20% en étalant, si besoin, leur mise en place sur 5 années de plantation. Les plantations s'effectueront d'octobre à mars hors

période de gel ou sécheresse en fonction des conditions climatiques. Pour les plants en racines nues, l'approvisionnement des chantiers sera calibré pour que la mise en jauge des plants ne puisse pas excéder 20 jours. Les plants devront être constamment protégés de la dessication et des risques liés au gibier. Une équipe devra être présente sur place au moment de la réception pour une mise en jauge rapide. La mise en jauge des plants sera effectuée de manière à les protéger du soleil et du gel. Les bottes de plants seront déliées et la terre bien tassée avec un arrosage obligatoire. Pour les plants en conteneur une vigilance doit être accordée à l'état hydrique des mottes. L'arrosage des plants est à la charge du pépiniériste durant tout le délai entre leur réception et leur mise en terre.

Interne Kennung: 11

5.1.1. Zweck

Art des Auftrags: Dienstleistungen

Haupteinstufung (cpv): 77230000 Dienstleistungen in Verbindung mit der Forstwirtschaft

Menge: 116 700 Stück

5.1.2. Erfüllungsort

Land, Gliederung (NUTS): Meuse (FRF32)

Land: Frankreich

5.1.3. Geschätzte Dauer

Datum des Beginns: 01/02/2027

Laufzeit: 84 Monate

5.1.6. Allgemeine Informationen

Vorbehaltene Teilnahme:

Teilnahme ist nicht vorbehalten.

Die Namen und beruflichen Qualifikationen des zur Auftragsausführung eingesetzten

Personals sind anzugeben: Erforderlich für das Angebot

Auftragsvergabeprojekt nicht aus EU-Mitteln finanziert

Die Beschaffung fällt unter das Übereinkommen über das öffentliche Beschaffungswesen: ja

Diese Auftragsvergabe ist auch für kleine und mittlere Unternehmen (KMU) geeignet: ja

5.1.7. Strategische Auftragsvergabe

Konzept zur Verringerung der Umweltauswirkungen: Vermeidung und Verminderung der Umweltverschmutzung

5.1.9. Eignungskriterien

Quellen der Eignungskriterien: Auftragsunterlagen

Informationen über die zweite Phase eines zweiphasigen Verfahrens:

Mindestzahl der zur zweiten Phase des Verfahrens einzuladenden Bewerber: 5

Höchstzahl der zur zweiten Phase des Verfahrens einzuladenden Bewerber: 7

5.1.11. Auftragsunterlagen

Sprachen, in denen die Auftragsunterlagen offiziell verfügbar sind: Französisch

Internetadresse der Auftragsunterlagen: <https://www.marches-publics.gouv.fr/>

5.1.12. Bedingungen für die Auftragsvergabe

Verfahrensbedingungen:

Voraussichtliches Datum der Absendung der Aufforderungen zur Angebotseinreichung: 22/09 /2026

Bedingungen für die Einreichung:

Elektronische Einreichung: Erforderlich

Adresse für die Einreichung: <https://www.marches-publics.gouv.fr/>

Sprachen, in denen Angebote oder Teilnahmeanträge eingereicht werden können: Französisch

Elektronischer Katalog: Nicht zulässig

Fortgeschrittene oder qualifizierte elektronische Signatur oder Siegel (im Sinne der Verordnung (EU) Nr 910/2014) erforderlich

Varianten: Nicht zulässig

Die Bieter können mehrere Angebote einreichen: Nicht zulässig

Frist für den Eingang der Teilnahmeanträge: 17/09/2026 12:00:00 (UTC+02:00)

Osteuropäische Zeit, Mitteleuropäische Sommerzeit

Auftragsbedingungen:

Die Auftragsausführung muss im Rahmen von Programmen für geschützte

Beschäftigungsverhältnisse erfolgen: Nein

Es ist eine Geheimhaltungsvereinbarung erforderlich: nein

Elektronische Rechnungsstellung: Erforderlich

Aufträge werden elektronisch erteilt: nein

Zahlungen werden elektronisch geleistet: ja

5.1.15. Techniken

Rahmenvereinbarung:

Keine Rahmenvereinbarung

Informationen über das dynamische Beschaffungssystem:

Kein dynamisches Beschaffungssystem

5.1.16. Weitere Informationen, Schlichtung und Nachprüfung

Schlichtungsstelle: Andra - Agence nationale pour la gestion des déchets radioactifs

Überprüfungsstelle: Tribunal administratif de Cergy-Pontoise

Informationen über die Überprüfungsfristen: Jusqu'à la notification du marché, la présente procédure peut faire l'objet d'un référé précontractuel dans les conditions prévues aux articles L. 5511 et suivants du code de justice administrative. A compter de la notification du marché, la présente procédure peut faire l'objet d'un référé contractuel dans les conditions prévues aux articles L. 55113 et suivants du code de justice administrative. Ce référé contractuel peut être exercé dans un délai de 31 jours, à compter de la publication d'un avis d'attribution du contrat au Journal officiel de l'Union européenne (JOUE), ou de 6 mois, à compter du lendemain du jour de la notification du marché, si aucun avis d'attribution n'a été publié. Le tribunal administratif peut en outre être saisi d'un recours en contestation de validité du marché, qui peut être exercé par les tiers au marché justifiant d'un intérêt lésé, dans un délai de 2 mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité appropriées.

Organisation, die zusätzliche Informationen über das Vergabeverfahren bereitstellt: Andra - Agence nationale pour la gestion des déchets radioactifs

Organisation, die einen Offline-Zugang zu den Vergabeunterlagen bereitstellt: Andra - Agence nationale pour la gestion des déchets radioactifs

Organisation, die weitere Informationen für die Nachprüfungsverfahren bereitstellt: Tribunal administratif de Cergy-Pontoise

Organisation, die Teilnahmeanträge entgegennimmt: Andra - Agence nationale pour la gestion des déchets radioactifs

Organisation, die Angebote bearbeitet: Andra - Agence nationale pour la gestion des déchets radioactifs

5.1. Los: LOT-0012

Titel: Lot 12 - Zone D - Fournitures plants et mise en terre (139 750 plants)

Beschreibung: La présente prestation comprend la fourniture des plants et leur mise en terre. Les surfaces concernées par les plantations auront été préalablement préparées avec un passage d'une sous-soleuse à ailettes (ou technique équivalente) sur les lignes de plantation pour les reboisements en plein ou travaillé par potets pour le reboisement en enrichissement. La densité par hectare pour les plantations en plein est de 1 600 plants et de 450 plants pour les enrichissements en placeau de 9 sujets à raison de 50 placeaux par hectare. Les limites des zones à reboiser et des placeaux seront matérialisées par des jalons de couleur. Le jalonnement des lignes de plantation est à la charge du titulaire. Pour chaque site une ou plusieurs essences ont été définies. Le nombre de plants, et leur répartition sont arrêtés par lot et par site. Sous réserve d'obtention de l'autorisation environnementale, Les travaux de reboisement commenceront en octobre 2028 et devront se terminer en mars 2034. La prestation attendue comprend deux tâches : Tâche 1 : Fourniture des plants ; Les plants proviendront obligatoirement de pépinières soumises au contrôle sanitaire, agréées par le Ministère de l'Agriculture et déclarées au registre des fournisseurs des Matériels Forestiers de Reproduction. Les plants devront être conformes à la réglementation en vigueur fixée par le ministère de l'Agriculture et répondre aux spécifications de l'arrêté Matériel Forestier de Reproduction (MFR) Grand-Est (Arrêté MFR de la Région Grand du 1 janvier 2021 et les arrêtés modificatifs du 4 juillet 2023 et du 6 mars 2026). Le titulaire devra également consulter les fiches conseil de l'INRAE mise à jour régulièrement permettant de connaître les provenances actualisée et autorisées en région Grand-Est. Le titulaire devra s'assurer de la disponibilité des provenances privilégiées auprès des producteurs de graines avant signature du contrat de cette prestation. Le titulaire devra bien préciser les essences ou le type de plants indisponibles. Il pourra proposer une ou plusieurs alternatives au maître d'œuvre. Le recours aux essences de substitution devra rester limité. Les plants en racines nues, élevés en 2 ans, devront avoir été soulevés ou repiqués. Ils devront être conditionnés et livrés en sacs et être systématiquement identifiés (étiquettes, marquage, séparation des lots) sans mélanges entre essences proches ou entre provenances. Les plants conditionnés et livrés en godets ne devront pas avoir passé plus d'une saison dans le même godet, à l'exception du genre abies qui pourra avoir passé deux saisons. La hauteur maximum de la partie aérienne est limitée à 4 fois celle du godet pour les feuillus, le pin maritime, et le douglas et 3 fois pour les autres feuillus. Sous réserve de la validation du protocole expérimental, un essai d'érable à feuille d'obier pourrait être mené. Les caractéristiques seront précisées au titulaire le cas échéant. Dès leur extraction de la pépinière, les plants seront placés à l'abri du soleil et du vent. Ils devront être transportés en véhicules fermés ou bâchés, afin, notamment, de conserver une humidité correcte des racines nues. Toutes les précautions seront prises pour éviter l'écrasement des plants lors du transport, en conservant le maximum de racines et pour ne pas endommager la partie aérienne. La livraison se fera directement sur les chantiers du lundi au vendredi hors jours fériés, hors période de gel et hors période de vent desséchant. Elle interviendra dans un délai maximum de 48 heures avant la date de plantation prévue pour les végétaux en racines nues et dans un délai de quatre (4) jours maximums pour les végétaux en conteneur. Les plants seront livrés préférentiellement par le pépiniériste. Il devra s'assurer que les moyens qu'il va mettre en œuvre sont compatibles avec les lieux de livraison, notamment en ce qui concerne le moyen de transport utilisé, par rapport à l'accès au site de livraison, et au matériel destiné au déchargement. Tâche 2 : Mise en terre des plants Les travaux de plantation interviendront dès l'automne suivant l'obtention de l'autorisation de défrichement par l'Andra. (date prévisionnelle octobre 2028). Ils seront échelonnés sur 5 années. Pour se ménager une marge de sécurité et pouvoir palier aux aléas climatiques, les volumes à planter les trois premières années seront plus importants que les deux dernières années à raison de 25 % / an de la surface totale à planter pour les 3 premières années puis 12,5 % les deux dernières années où les volumes non réalisés pourront être reportés. Ce ratio

annuel, indicatif, sera adapté suivant les conditions météorologiques favorables ou défavorables. Les essences dont la durée de production en pépinière n'excède pas 2 années seront prioritairement plantées. Le titulaire s'assurera de la disponibilité des plants dans la région de provenance privilégiée notamment pour le chêne sessile qui représente 30% du nombre total de plants et le cèdre de l'atlas qui en représente 20% en étalant, si besoin, leur mise en place sur 5 années de plantation. Les plantations s'effectueront d'octobre à mars hors période de gel ou sécheresse en fonction des conditions climatiques. Pour les plants en racines nues, l'approvisionnement des chantiers sera calibré pour que la mise en jauge des plants ne puisse pas excéder 20 jours. Les plants devront être constamment protégés de la dessiccation et des risques liés au gibier. Une équipe devra être présente sur place au moment de la réception pour une mise en jauge rapide. La mise en jauge des plants sera effectuée de manière à les protéger du soleil et du gel. Les bottes de plants seront déliées et la terre bien tassée avec un arrosage obligatoire. Pour les plants en conteneur une vigilance doit être accordée à l'état hydrique des mottes. L'arrosage des plants est à la charge du pépiniériste durant tout le délai entre leur réception et leur mise en terre.

Interne Kennung: 12

5.1.1. Zweck

Art des Auftrags: Dienstleistungen

Haupteinstufung (cpv): 77230000 Dienstleistungen in Verbindung mit der Forstwirtschaft

Menge: 139 750 Stück

5.1.2. Erfüllungsort

Land, Gliederung (NUTS): Meuse (FRF32)

Land: Frankreich

5.1.3. Geschätzte Dauer

Datum des Beginns: 01/02/2027

Laufzeit: 84 Monate

5.1.6. Allgemeine Informationen

Vorbehaltene Teilnahme:

Teilnahme ist nicht vorbehalten.

Die Namen und beruflichen Qualifikationen des zur Auftragsausführung eingesetzten

Personals sind anzugeben: Erforderlich für das Angebot

Auftragsvergabeprojekt nicht aus EU-Mitteln finanziert

Die Beschaffung fällt unter das Übereinkommen über das öffentliche Beschaffungswesen: ja

Diese Auftragsvergabe ist auch für kleine und mittlere Unternehmen (KMU) geeignet: ja

5.1.7. Strategische Auftragsvergabe

Konzept zur Verringerung der Umweltauswirkungen: Vermeidung und Verminderung der Umweltverschmutzung

5.1.9. Eignungskriterien

Quellen der Eignungskriterien: Auftragsunterlagen

Informationen über die zweite Phase eines zweiphasigen Verfahrens:

Mindestzahl der zur zweiten Phase des Verfahrens einzuladenden Bewerber: 5

Höchstzahl der zur zweiten Phase des Verfahrens einzuladenden Bewerber: 7

5.1.11. Auftragsunterlagen

Sprachen, in denen die Auftragsunterlagen offiziell verfügbar sind: Französisch

Internetadresse der Auftragsunterlagen: <https://www.marches-publics.gouv.fr/>

5.1.12. Bedingungen für die Auftragsvergabe

Verfahrensbedingungen:

Voraussichtliches Datum der Absendung der Aufforderungen zur Angebotseinreichung: 22/09/2026

Bedingungen für die Einreichung:

Elektronische Einreichung: Erforderlich

Adresse für die Einreichung: <https://www.marches-publics.gouv.fr/>

Sprachen, in denen Angebote oder Teilnahmeanträge eingereicht werden können: Französisch

Elektronischer Katalog: Nicht zulässig

Fortgeschrittene oder qualifizierte elektronische Signatur oder Siegel (im Sinne der Verordnung (EU) Nr 910/2014) erforderlich

Varianten: Nicht zulässig

Die Bieter können mehrere Angebote einreichen: Nicht zulässig

Frist für den Eingang der Teilnahmeanträge: 17/09/2026 12:00:00 (UTC+02:00)

Osteuropäische Zeit, Mitteleuropäische Sommerzeit

Auftragsbedingungen:

Die Auftragsausführung muss im Rahmen von Programmen für geschützte

Beschäftigungsverhältnisse erfolgen: Nein

Es ist eine Geheimhaltungsvereinbarung erforderlich: nein

Elektronische Rechnungsstellung: Erforderlich

Aufträge werden elektronisch erteilt: nein

Zahlungen werden elektronisch geleistet: ja

5.1.15. Techniken

Rahmenvereinbarung:

Keine Rahmenvereinbarung

Informationen über das dynamische Beschaffungssystem:

Kein dynamisches Beschaffungssystem

5.1.16. Weitere Informationen, Schlichtung und Nachprüfung

Schlichtungsstelle: Andra - Agence nationale pour la gestion des déchets radioactifs

Überprüfungsstelle: Tribunal administratif de Cergy-Pontoise

Informationen über die Überprüfungsfristen: Jusqu'à la notification du marché, la présente procédure peut faire l'objet d'un référé précontractuel dans les conditions prévues aux articles L. 5511 et suivants du code de justice administrative. A compter de la notification du marché, la présente procédure peut faire l'objet d'un référé contractuel dans les conditions prévues aux articles L. 55113 et suivants du code de justice administrative. Ce référé contractuel peut être exercé dans un délai de 31 jours, à compter de la publication d'un avis d'attribution du contrat au Journal officiel de l'Union européenne (JOUE), ou de 6 mois, à compter du lendemain du jour de la notification du marché, si aucun avis d'attribution n'a été publié. Le tribunal administratif peut en outre être saisi d'un recours en contestation de validité du marché, qui peut être exercé par les tiers au marché justifiant d'un intérêt lésé, dans un délai de 2 mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité appropriées.

Organisation, die zusätzliche Informationen über das Vergabeverfahren bereitstellt: Andra - Agence nationale pour la gestion des déchets radioactifs

Organisation, die einen Offline-Zugang zu den Vergabeunterlagen bereitstellt: Andra - Agence nationale pour la gestion des déchets radioactifs

Organisation, die weitere Informationen für die Nachprüfungsverfahren bereitstellt: Tribunal administratif de Cergy-Pontoise

Organisation, die Teilnahmeanträge entgegennimmt: Andra - Agence nationale pour la gestion des déchets radioactifs

Organisation, die Angebote bearbeitet: Andra - Agence nationale pour la gestion des déchets radioactifs

5.1. Los: LOT-0013

Titel: Lot 13 - Zone A - Entretien des plants (2 passages N+1 et n+3) (66 ha)

Beschreibung: L'objet des prestations est l'entretien de jeunes plantations sur les parcelles de reboisement. L'objectif principal est de lever la concurrence végétale (herbacée et ligneuse) afin d'assurer la survie et le bon développement des jeunes plants, tout en respectant l'environnement forestier, la faune et les sols. Les prestations sont réparties en deux tâches distinctes en fonction des types de reboisement : Tâche 1 : Pour les reboisements en plein : Gyrobroyage mécanique interligne et dégagement des jeunes plants ; Le gyrobroyage mécanique interligne vise à maîtriser la végétation globale entre les lignes de plantation tout en maintenant des zones refuges pour la biodiversité : Largeur de travail : Le gyrobroyage doit être effectué sur une largeur stricte de 2,50 mètres de large à une hauteur de 5 cm du sol.

Modalités de passage : L'espacement entre les lignes de plantation étant de 3 mètres, le titulaire devra réaliser un seul passage dans une interligne sur deux. Les interlignes non traités devront rester intacts. Période d'exécution : L'intervention doit impérativement être réalisée à l'automne. Cette exigence temporelle vise à limiter au maximum l'impact sur la faune sauvage (périodes de nidification et de reproduction passées). Préservation des sols et respect du milieu : * L'entrepreneur devra utiliser un matériel adapté au milieu forestier (pression au sol limitée) pour éviter tout tassement ou orniérage des sols. Les travaux seront suspendus par temps de forte pluviosité si le sol est jugé trop meuble par le Maître d'Ouvrage.

Le conducteur devra veiller à ne pas blesser les branches ou le système racinaire des arbres des lignes adjacentes. Le dégagement manuel des plants, opération ultra-sélective, vise à dégager la concurrence végétale immédiate autour de chaque arbre : Repérage : Une attention particulière sera demandée aux opérateurs pour repérer les plants (parfois masqués par la végétation) avant de procéder au dégagement. Technique : Le travail sera exécuté manuellement à l'aide d'une débroussailleuse thermique/électrique portative (avec outil de coupe adapté type couteau à herbe ou tête à fils selon la consistance de la végétation). Périmètre d'action : Un dégagement méthodique doit être effectué au pied de chaque plant, sur un rayon suffisant pour lui redonner de la lumière et de l'espace vital. Préservation absolue des plants : Le titulaire a une obligation de résultat concernant la survie des plants lors de cette manipulation. Tout plant coupé, blessé, écorcé ou déraciné sera considéré comme un manquement contractuel et pourra faire l'objet d'une pénalité ou d'une obligation de remplacement à charge du titulaire. Période d'exécution : L'intervention doit impérativement être réalisée à l'automne. Cette exigence temporelle vise à limiter au maximum l'impact sur la faune sauvage (périodes de nidification et de reproduction passées). Tâche 2 : Pour les reboisements en enrichissement : Gyrobroyage mécanique de cloisonnements, dégagement des jeunes plants et remise en place des protections. Le gyrobroyage mécanique de cloisonnements vise à entretenir les anciens cloisonnements d'exploitation afin de faciliter l'accès aux placeaux de reboisement d'enrichissement tout en maintenant des zones refuges pour la biodiversité : Largeur de travail : Le gyrobroyage doit être effectué sur une largeur stricte de 2,50 mètres de large à une hauteur de 5 cm du sol. Modalités de passage : L'espacement entre les cloisonnements est d'environ 18 m, le titulaire devra réaliser un seul passage. Période d'exécution : L'intervention doit impérativement être réalisée à l'automne. Cette exigence temporelle vise à limiter au maximum l'impact sur la faune sauvage (périodes de nidification et de reproduction passées). Préservation des sols et respect du milieu : * L'entrepreneur devra utiliser un matériel adapté au milieu forestier (pression au sol limitée) pour

éviter tout tassement ou orniérage des sols. Les travaux seront suspendus par temps de forte pluviosité si le sol est jugé trop meuble par le Maître d'Ouvrage. Le conducteur devra veiller à ne pas blesser les branches ou le système racinaire des arbres des lignes adjacentes. Le dégagement manuel des plants, opération ultra-sélective vise à dégager la concurrence végétale immédiate autour de chaque arbre : Repérage : Une attention particulière sera demandée aux opérateurs pour repérer les plants (parfois masqués par la végétation) avant de procéder au dégagement. Technique : Le travail sera exécuté manuellement à l'aide d'une débroussailleuse thermique/électrique portative (avec outil de coupe adapté type couteau à herbe ou tête à fils selon la consistance de la végétation). Périmètre d'action : Un dégagement méthodique doit être effectué au pied de chaque plant, sur un rayon suffisant pour lui redonner de la lumière et de l'espace vital. Préservation absolue des plants et des protections : Le titulaire a une obligation de résultat concernant la survie des plants lors de cette manipulation. Tout plant coupé, blessé, écorcé ou déraciné sera considéré comme un manquement contractuel et pourra faire l'objet d'une pénalité ou d'une obligation de remplacement à charge du titulaire. Il se devra de vérifier l'état des protections individuelles et si besoin de les remettre en place lorsqu'elles sont endommagées. Période d'exécution : L' intervention doit impérativement être réalisée à l'automne. Cette exigence temporelle vise à limiter au maximum l'impact sur la faune sauvage (périodes de nidification et de reproduction passées). Ces deux tâches sont à réaliser à deux reprises après l'année de plantation : 1er passage : année N +1 2ème passage : année N +3
Interne Kennung: 13

5.1.1. Zweck

Art des Auftrags: Dienstleistungen

Haupteinstufung (cpv): 77230000 Dienstleistungen in Verbindung mit der Forstwirtschaft

Menge: 0,66 Quadratkilometer

5.1.2. Erfüllungsort

Land, Gliederung (NUTS): Meuse (FRF32)

Land: Frankreich

5.1.3. Geschätzte Dauer

Datum des Beginns: 03/09/2029

Laufzeit: 90 Monate

5.1.6. Allgemeine Informationen

Vorbehaltene Teilnahme:

Teilnahme ist nicht vorbehalten.

Die Namen und beruflichen Qualifikationen des zur Auftragsausführung eingesetzten Personals sind anzugeben: Erforderlich für das Angebot

Auftragsvergabeprojekt nicht aus EU-Mitteln finanziert

Die Beschaffung fällt unter das Übereinkommen über das öffentliche Beschaffungswesen: ja

Diese Auftragsvergabe ist auch für kleine und mittlere Unternehmen (KMU) geeignet: ja

5.1.7. Strategische Auftragsvergabe

Konzept zur Verringerung der Umweltauswirkungen: Vermeidung und Verminderung der Umweltverschmutzung

5.1.9. Eignungskriterien

Quellen der Eignungskriterien: Auftragsunterlagen

Informationen über die zweite Phase eines zweiphasigen Verfahrens:

Mindestzahl der zur zweiten Phase des Verfahrens einzuladenden Bewerber: 5

Höchstzahl der zur zweiten Phase des Verfahrens einzuladenden Bewerber: 7

5.1.11. Auftragsunterlagen

Sprachen, in denen die Auftragsunterlagen offiziell verfügbar sind: Französisch
Internetadresse der Auftragsunterlagen: <https://www.marches-publics.gouv.fr/>

5.1.12. Bedingungen für die Auftragsvergabe

Verfahrensbedingungen:

Voraussichtliches Datum der Absendung der Aufforderungen zur Angebotseinreichung: 22/09/2026

Bedingungen für die Einreichung:

Elektronische Einreichung: Erforderlich

Adresse für die Einreichung: <https://www.marches-publics.gouv.fr/>

Sprachen, in denen Angebote oder Teilnahmeanträge eingereicht werden können: Französisch

Elektronischer Katalog: Nicht zulässig

Fortgeschrittene oder qualifizierte elektronische Signatur oder Siegel (im Sinne der Verordnung (EU) Nr 910/2014) erforderlich

Varianten: Nicht zulässig

Die Bieter können mehrere Angebote einreichen: Nicht zulässig

Frist für den Eingang der Teilnahmeanträge: 17/09/2026 12:00:00 (UTC+02:00)

Osteuropäische Zeit, Mitteleuropäische Sommerzeit

Auftragsbedingungen:

Die Auftragsausführung muss im Rahmen von Programmen für geschützte

Beschäftigungsverhältnisse erfolgen: Nein

Es ist eine Geheimhaltungsvereinbarung erforderlich: nein

Elektronische Rechnungsstellung: Erforderlich

Aufträge werden elektronisch erteilt: nein

Zahlungen werden elektronisch geleistet: ja

5.1.15. Techniken

Rahmenvereinbarung:

Keine Rahmenvereinbarung

Informationen über das dynamische Beschaffungssystem:

Kein dynamisches Beschaffungssystem

5.1.16. Weitere Informationen, Schlichtung und Nachprüfung

Schlichtungsstelle: Andra - Agence nationale pour la gestion des déchets radioactifs

Überprüfungsstelle: Tribunal administratif de Cergy-Pontoise

Informationen über die Überprüfungsfristen: Jusqu'à la notification du marché, la présente procédure peut faire l'objet d'un référé précontractuel dans les conditions prévues aux articles L. 5511 et suivants du code de justice administrative. A compter de la notification du marché, la présente procédure peut faire l'objet d'un référé contractuel dans les conditions prévues aux articles L. 55113 et suivants du code de justice administrative. Ce référé contractuel peut être exercé dans un délai de 31 jours, à compter de la publication d'un avis d'attribution du contrat au Journal officiel de l'Union européenne (JOUE), ou de 6 mois, à compter du lendemain du jour de la notification du marché, si aucun avis d'attribution n'a été publié. Le tribunal administratif peut en outre être saisi d'un recours en contestation de validité du marché, qui peut être exercé par les tiers au marché justifiant d'un intérêt lésé, dans un délai de 2 mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité appropriées.

Organisation, die zusätzliche Informationen über das Vergabeverfahren bereitstellt: Andra - Agence nationale pour la gestion des déchets radioactifs

Organisation, die einen Offline-Zugang zu den Vergabeunterlagen bereitstellt: Andra - Agence nationale pour la gestion des déchets radioactifs
Organisation, die weitere Informationen für die Nachprüfungsverfahren bereitstellt: Tribunal administratif de Cergy-Pontoise
Organisation, die Teilnahmeanträge entgegennimmt: Andra - Agence nationale pour la gestion des déchets radioactifs
Organisation, die Angebote bearbeitet: Andra - Agence nationale pour la gestion des déchets radioactifs

5.1. Los: LOT-0014

Titel: Lot 14 - Zone B - Entretien des plants (2 passages N+1 et n+3) (35 ha)

Beschreibung: L'objet des prestations est l'entretien de jeunes plantations sur les parcelles de reboisement. L'objectif principal est de lever la concurrence végétale (herbacée et ligneuse) afin d'assurer la survie et le bon développement des jeunes plants, tout en respectant l'environnement forestier, la faune et les sols. Les prestations sont réparties en deux tâches distinctes en fonction des types de reboisement : Tâche 1 : Pour les reboisements en plein : Gyrobroyage mécanique interligne et dégagement des jeunes plants ; Le gyrobroyage mécanique interligne vise à maîtriser la végétation globale entre les lignes de plantation tout en maintenant des zones refuges pour la biodiversité : Largeur de travail : Le gyrobroyage doit être effectué sur une largeur stricte de 2,50 mètres de large à une hauteur de 5 cm du sol.

Modalités de passage : L'espacement entre les lignes de plantation étant de 3 mètres, le titulaire devra réaliser un seul passage dans une interligne sur deux. Les interlignes non traités devront rester intacts. Période d'exécution : L'intervention doit impérativement être réalisée à l'automne. Cette exigence temporelle vise à limiter au maximum l'impact sur la faune sauvage (périodes de nidification et de reproduction passées). Préservation des sols et respect du milieu : * L'entrepreneur devra utiliser un matériel adapté au milieu forestier (pression au sol limitée) pour éviter tout tassement ou orniérage des sols. Les travaux seront suspendus par temps de forte pluviosité si le sol est jugé trop meuble par le Maître d'Ouvrage.

Le conducteur devra veiller à ne pas blesser les branches ou le système racinaire des arbres des lignes adjacentes. Le dégagement manuel des plants, opération ultra-sélective, vise à dégager la concurrence végétale immédiate autour de chaque arbre : Repérage : Une attention particulière sera demandée aux opérateurs pour repérer les plants (parfois masqués par la végétation) avant de procéder au dégagement. Technique : Le travail sera exécuté manuellement à l'aide d'une débroussailleuse thermique/électrique portative (avec outil de coupe adapté type couteau à herbe ou tête à fils selon la consistance de la végétation). Périmètre d'action : Un dégagement méthodique doit être effectué au pied de chaque plant, sur un rayon suffisant pour lui redonner de la lumière et de l'espace vital. Préservation absolue des plants : Le titulaire a une obligation de résultat concernant la survie des plants lors de cette manipulation. Tout plant coupé, blessé, écorcé ou déraciné sera considéré comme un manquement contractuel et pourra faire l'objet d'une pénalité ou d'une obligation de remplacement à charge du titulaire. Période d'exécution : L'intervention doit impérativement être réalisée à l'automne. Cette exigence temporelle vise à limiter au maximum l'impact sur la faune sauvage (périodes de nidification et de reproduction passées). Tâche 2 : Pour les reboisements en enrichissement : Gyrobroyage mécanique de cloisonnements, dégagement des jeunes plants et remise en place des protections. Le gyrobroyage mécanique de cloisonnements vise à entretenir les anciens cloisonnements d'exploitation afin de faciliter l'accès aux placeaux de reboisement d'enrichissement tout en maintenant des zones refuges pour la biodiversité : Largeur de travail : Le gyrobroyage doit être effectué sur une largeur stricte de 2,50 mètres de large à une hauteur de 5 cm du sol. Modalités de passage : L'espacement entre les cloisonnements est d'environ 18 m, le titulaire devra réaliser un seul

passage. Période d'exécution : L'intervention doit impérativement être réalisée à l'automne. Cette exigence temporelle vise à limiter au maximum l'impact sur la faune sauvage (périodes de nidification et de reproduction passées). Préservation des sols et respect du milieu : * L'entrepreneur devra utiliser un matériel adapté au milieu forestier (pression au sol limitée) pour éviter tout tassement ou orniérage des sols. Les travaux seront suspendus par temps de forte pluviosité si le sol est jugé trop meuble par le Maître d'Ouvrage. Le conducteur devra veiller à ne pas blesser les branches ou le système racinaire des arbres des lignes adjacentes. Le dégagement manuel des plants, opération ultra-sélective vise à dégager la concurrence végétale immédiate autour de chaque arbre : Repérage : Une attention particulière sera demandée aux opérateurs pour repérer les plants (parfois masqués par la végétation) avant de procéder au dégagement. Technique : Le travail sera exécuté manuellement à l'aide d'une débroussailleuse thermique/électrique portative (avec outil de coupe adapté type couteau à herbe ou tête à fils selon la consistance de la végétation). Périmètre d'action : Un dégagement méthodique doit être effectué au pied de chaque plant, sur un rayon suffisant pour lui redonner de la lumière et de l'espace vital. Préservation absolue des plants et des protections : Le titulaire a une obligation de résultat concernant la survie des plants lors de cette manipulation. Tout plant coupé, blessé, écorcé ou déraciné sera considéré comme un manquement contractuel et pourra faire l'objet d'une pénalité ou d'une obligation de remplacement à charge du titulaire. Il se devra de vérifier l'état des protections individuelles et si besoin de les remettre en place lorsqu'elles sont endommagées. Période d'exécution : L'intervention doit impérativement être réalisée à l'automne. Cette exigence temporelle vise à limiter au maximum l'impact sur la faune sauvage (périodes de nidification et de reproduction passées). Ces deux tâches sont à réaliser à deux reprises après l'année de plantation : 1er passage : année N +1 2ème passage : année N +3
Interne Kennung: 14

5.1.1. Zweck

Art des Auftrags: Dienstleistungen

Haupteinstufung (cpv): 77230000 Dienstleistungen in Verbindung mit der Forstwirtschaft

Menge: 0,35 Quadratkilometer

5.1.2. Erfüllungsort

Land, Gliederung (NUTS): Meuse (FRF32)

Land: Frankreich

5.1.3. Geschätzte Dauer

Datum des Beginns: 03/09/2029

Laufzeit: 90 Monate

5.1.6. Allgemeine Informationen

Vorbehaltene Teilnahme:

Teilnahme ist nicht vorbehalten.

Die Namen und beruflichen Qualifikationen des zur Auftragsausführung eingesetzten Personals sind anzugeben: Erforderlich für das Angebot

Auftragsvergabeprojekt nicht aus EU-Mitteln finanziert

Die Beschaffung fällt unter das Übereinkommen über das öffentliche Beschaffungswesen: ja

Diese Auftragsvergabe ist auch für kleine und mittlere Unternehmen (KMU) geeignet: ja

5.1.7. Strategische Auftragsvergabe

Konzept zur Verringerung der Umweltauswirkungen: Vermeidung und Verminderung der Umweltverschmutzung

5.1.9. Eignungskriterien

Quellen der Eignungskriterien: Auftragsunterlagen

Informationen über die zweite Phase eines zweiphasigen Verfahrens:

Mindestzahl der zur zweiten Phase des Verfahrens einzuladenden Bewerber: 5

Höchstzahl der zur zweiten Phase des Verfahrens einzuladenden Bewerber: 7

5.1.11. Auftragsunterlagen

Sprachen, in denen die Auftragsunterlagen offiziell verfügbar sind: Französisch

Internetadresse der Auftragsunterlagen: <https://www.marches-publics.gouv.fr/>

5.1.12. Bedingungen für die Auftragsvergabe

Verfahrensbedingungen:

Voraussichtliches Datum der Absendung der Aufforderungen zur Angebotseinreichung: 22/09/2026

Bedingungen für die Einreichung:

Elektronische Einreichung: Erforderlich

Adresse für die Einreichung: <https://www.marches-publics.gouv.fr/>

Sprachen, in denen Angebote oder Teilnahmeanträge eingereicht werden können: Französisch

Elektronischer Katalog: Nicht zulässig

Fortgeschrittene oder qualifizierte elektronische Signatur oder Siegel (im Sinne der Verordnung (EU) Nr 910/2014) erforderlich

Varianten: Nicht zulässig

Die Bieter können mehrere Angebote einreichen: Nicht zulässig

Frist für den Eingang der Teilnahmeanträge: 17/09/2026 12:00:00 (UTC+02:00)

Osteuropäische Zeit, Mitteleuropäische Sommerzeit

Auftragsbedingungen:

Die Auftragsausführung muss im Rahmen von Programmen für geschützte

Beschäftigungsverhältnisse erfolgen: Nein

Es ist eine Geheimhaltungsvereinbarung erforderlich: nein

Elektronische Rechnungsstellung: Erforderlich

Aufträge werden elektronisch erteilt: nein

Zahlungen werden elektronisch geleistet: ja

5.1.15. Techniken

Rahmenvereinbarung:

Keine Rahmenvereinbarung

Informationen über das dynamische Beschaffungssystem:

Kein dynamisches Beschaffungssystem

5.1.16. Weitere Informationen, Schlichtung und Nachprüfung

Schlichtungsstelle: Andra - Agence nationale pour la gestion des déchets radioactifs

Überprüfungsstelle: Tribunal administratif de Cergy-Pontoise

Informationen über die Überprüfungsfristen: Jusqu'à la notification du marché, la présente procédure peut faire l'objet d'un référé précontractuel dans les conditions prévues aux articles L. 5511 et suivants du code de justice administrative. A compter de la notification du marché, la présente procédure peut faire l'objet d'un référé contractuel dans les conditions prévues aux articles L. 55113 et suivants du code de justice administrative. Ce référé contractuel peut être exercé dans un délai de 31 jours, à compter de la publication d'un avis d'attribution du contrat au Journal officiel de l'Union européenne (JOUE), ou de 6 mois, à compter du lendemain du jour de la notification du marché, si aucun avis d'attribution n'a été publié. Le tribunal administratif peut en outre être saisi d'un recours en contestation de validité du marché, qui

peut être exercé par les tiers au marché justifiant d'un intérêt lésé, dans un délai de 2 mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité appropriées.

Organisation, die zusätzliche Informationen über das Vergabeverfahren bereitstellt: Andra - Agence nationale pour la gestion des déchets radioactifs

Organisation, die einen Offline-Zugang zu den Vergabeunterlagen bereitstellt: Andra - Agence nationale pour la gestion des déchets radioactifs

Organisation, die weitere Informationen für die Nachprüfungsverfahren bereitstellt: Tribunal administratif de Cergy-Pontoise

Organisation, die Teilnahmeanträge entgegennimmt: Andra - Agence nationale pour la gestion des déchets radioactifs

Organisation, die Angebote bearbeitet: Andra - Agence nationale pour la gestion des déchets radioactifs

5.1. Los: LOT-0015

Titel: Lot 15 - Zone C - Entretien des plants (2 passages N+1 et n+3) (83 ha)

Beschreibung: L'objet des prestations est l'entretien de jeunes plantations sur les parcelles de reboisement. L'objectif principal est de lever la concurrence végétale (herbacée et ligneuse) afin d'assurer la survie et le bon développement des jeunes plants, tout en respectant l'environnement forestier, la faune et les sols. Les prestations sont réparties en deux tâches distinctes en fonction des types de reboisement : Tâche 1 : Pour les reboisements en plein : Gyrobroyage mécanique interligne et dégagement des jeunes plants ; Le gyrobroyage mécanique interligne vise à maîtriser la végétation globale entre les lignes de plantation tout en maintenant des zones refuges pour la biodiversité : Largeur de travail : Le gyrobroyage doit être effectué sur une largeur stricte de 2,50 mètres de large à une hauteur de 5 cm du sol.

Modalités de passage : L'espacement entre les lignes de plantation étant de 3 mètres, le titulaire devra réaliser un seul passage dans une interligne sur deux. Les interlignes non traitées devront rester intactes. Période d'exécution : L'intervention doit impérativement être réalisée à l'automne. Cette exigence temporelle vise à limiter au maximum l'impact sur la faune sauvage (périodes de nidification et de reproduction passées). Préservation des sols et respect du milieu : * L'entrepreneur devra utiliser un matériel adapté au milieu forestier (pression au sol limitée) pour éviter tout tassement ou orniérage des sols. Les travaux seront suspendus par temps de forte pluviosité si le sol est jugé trop meuble par le Maître d'Ouvrage.

Le conducteur devra veiller à ne pas blesser les branches ou le système racinaire des arbres des lignes adjacentes. Le dégagement manuel des plants, opération ultra-sélective, vise à dégager la concurrence végétale immédiate autour de chaque arbre : Repérage : Une attention particulière sera demandée aux opérateurs pour repérer les plants (parfois masqués par la végétation) avant de procéder au dégagement. Technique : Le travail sera exécuté manuellement à l'aide d'une débroussailleuse thermique/électrique portative (avec outil de coupe adapté type couteau à herbe ou tête à fils selon la consistance de la végétation). Périmètre d'action : Un dégagement méthodique doit être effectué au pied de chaque plant, sur un rayon suffisant pour lui redonner de la lumière et de l'espace vital. Préservation absolue des plants : Le titulaire a une obligation de résultat concernant la survie des plants lors de cette manipulation. Tout plant coupé, blessé, écorcé ou déraciné sera considéré comme un manquement contractuel et pourra faire l'objet d'une pénalité ou d'une obligation de remplacement à charge du titulaire. Période d'exécution : L'intervention doit impérativement être réalisée à l'automne. Cette exigence temporelle vise à limiter au maximum l'impact sur la faune sauvage (périodes de nidification et de reproduction passées). Tâche 2 : Pour les reboisements en enrichissement : Gyrobroyage mécanique de cloisonnements, dégagement des jeunes plants et remise en place des protections. Le gyrobroyage mécanique de cloisonnements vise à entretenir les anciens cloisonnements d'exploitation afin de faciliter l'

accès au placeaux de reboisement d'enrichissement tout en maintenant des zones refuges pour la biodiversité : Largeur de travail : Le gyrobroyage doit être effectué sur une largeur stricte de 2,50 mètres de large à une hauteur de 5 cm du sol. Modalités de passage : L'espacement entre les cloisonnements est d'environ 18 m, le titulaire devra réaliser un seul passage. Période d'exécution : L'intervention doit impérativement être réalisée à l'automne. Cette exigence temporelle vise à limiter au maximum l'impact sur la faune sauvage (périodes de nidification et de reproduction passées). Préservation des sols et respect du milieu : * L'entrepreneur devra utiliser un matériel adapté au milieu forestier (pression au sol limitée) pour éviter tout tassement ou orniérage des sols. Les travaux seront suspendus par temps de forte pluviosité si le sol est jugé trop meuble par le Maître d'Ouvrage. Le conducteur devra veiller à ne pas blesser les branches ou le système racinaire des arbres des lignes adjacentes. Le dégagement manuel des plants, opération ultra-sélective vise à dégager la concurrence végétale immédiate autour de chaque arbre : Repérage : Une attention particulière sera demandée aux opérateurs pour repérer les plants (parfois masqués par la végétation) avant de procéder au dégagement. Technique : Le travail sera exécuté manuellement à l'aide d'une débroussailleuse thermique/électrique portative (avec outil de coupe adapté type couteau à herbe ou tête à fils selon la consistance de la végétation). Périmètre d'action : Un dégagement méthodique doit être effectué au pied de chaque plant, sur un rayon suffisant pour lui redonner de la lumière et de l'espace vital. Préservation absolue des plants et des protections : Le titulaire a une obligation de résultat concernant la survie des plants lors de cette manipulation. Tout plant coupé, blessé, écorcé ou déraciné sera considéré comme un manquement contractuel et pourra faire l'objet d'une pénalité ou d'une obligation de remplacement à charge du titulaire. Il se devra de vérifier l'état des protections individuelles et si besoin de les remettre en place lorsqu'elles sont endommagées. Période d'exécution : L'intervention doit impérativement être réalisée à l'automne. Cette exigence temporelle vise à limiter au maximum l'impact sur la faune sauvage (périodes de nidification et de reproduction passées). Ces deux tâches sont à réaliser à deux reprises après l'année de plantation : 1er passage : année N +1 2ème passage : année N +3
Interne Kennung: 15

5.1.1. Zweck

Art des Auftrags: Dienstleistungen

Haupteinstufung (cpv): 77230000 Dienstleistungen in Verbindung mit der Forstwirtschaft

Menge: 0,83 Quadratkilometer

5.1.2. Erfüllungsort

Land, Gliederung (NUTS): Meuse (FRF32)

Land: Frankreich

5.1.3. Geschätzte Dauer

Datum des Beginns: 03/09/2029

Laufzeit: 90 Monate

5.1.6. Allgemeine Informationen

Vorbehaltene Teilnahme:

Teilnahme ist nicht vorbehalten.

Die Namen und beruflichen Qualifikationen des zur Auftragsausführung eingesetzten

Personals sind anzugeben: Erforderlich für das Angebot

Auftragsvergabeprojekt nicht aus EU-Mitteln finanziert

Die Beschaffung fällt unter das Übereinkommen über das öffentliche Beschaffungswesen: ja

Diese Auftragsvergabe ist auch für kleine und mittlere Unternehmen (KMU) geeignet: ja

5.1.7. Strategische Auftragsvergabe

Konzept zur Verringerung der Umweltauswirkungen: Vermeidung und Verminderung der Umweltverschmutzung

5.1.9. Eignungskriterien

Quellen der Eignungskriterien: Auftragsunterlagen

Informationen über die zweite Phase eines zweiphasigen Verfahrens:

Mindestzahl der zur zweiten Phase des Verfahrens einzuladenden Bewerber: 5

Höchstzahl der zur zweiten Phase des Verfahrens einzuladenden Bewerber: 7

5.1.11. Auftragsunterlagen

Sprachen, in denen die Auftragsunterlagen offiziell verfügbar sind: Französisch

Internetadresse der Auftragsunterlagen: <https://www.marches-publics.gouv.fr/>

5.1.12. Bedingungen für die Auftragsvergabe

Verfahrensbedingungen:

Voraussichtliches Datum der Absendung der Aufforderungen zur Angebotseinreichung: 22/09 /2026

Bedingungen für die Einreichung:

Elektronische Einreichung: Erforderlich

Adresse für die Einreichung: <https://www.marches-publics.gouv.fr/>

Sprachen, in denen Angebote oder Teilnahmeanträge eingereicht werden können: Französisch

Elektronischer Katalog: Nicht zulässig

Fortgeschrittene oder qualifizierte elektronische Signatur oder Siegel (im Sinne der Verordnung (EU) Nr 910/2014) erforderlich

Varianten: Nicht zulässig

Die Bieter können mehrere Angebote einreichen: Nicht zulässig

Frist für den Eingang der Teilnahmeanträge: 17/09/2026 12:00:00 (UTC+02:00)

Osteuropäische Zeit, Mitteleuropäische Sommerzeit

Auftragsbedingungen:

Die Auftragsausführung muss im Rahmen von Programmen für geschützte

Beschäftigungsverhältnisse erfolgen: Nein

Es ist eine Geheimhaltungsvereinbarung erforderlich: nein

Elektronische Rechnungsstellung: Erforderlich

Aufträge werden elektronisch erteilt: nein

Zahlungen werden elektronisch geleistet: ja

5.1.15. Techniken

Rahmenvereinbarung:

Keine Rahmenvereinbarung

Informationen über das dynamische Beschaffungssystem:

Kein dynamisches Beschaffungssystem

5.1.16. Weitere Informationen, Schlichtung und Nachprüfung

Schlichtungsstelle: Andra - Agence nationale pour la gestion des déchets radioactifs

Überprüfungsstelle: Tribunal administratif de Cergy-Pontoise

Informationen über die Überprüfungsfristen: Jusqu'à la notification du marché, la présente procédure peut faire l'objet d'un référé précontractuel dans les conditions prévues aux articles L. 5511 et suivants du code de justice administrative. A compter de la notification du marché, la présente procédure peut faire l'objet d'un référé contractuel dans les conditions prévues aux articles L. 55113 et suivants du code de justice administrative. Ce référé contractuel peut être

exercé dans un délai de 31 jours, à compter de la publication d'un avis d'attribution du contrat au Journal officiel de l'Union européenne (JOUE), ou de 6 mois, à compter du lendemain du jour de la notification du marché, si aucun avis d'attribution n'a été publié. Le tribunal administratif peut en outre être saisi d'un recours en contestation de validité du marché, qui peut être exercé par les tiers au marché justifiant d'un intérêt lésé, dans un délai de 2 mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité appropriées.

Organisation, die zusätzliche Informationen über das Vergabeverfahren bereitstellt: Andra - Agence nationale pour la gestion des déchets radioactifs

Organisation, die einen Offline-Zugang zu den Vergabeunterlagen bereitstellt: Andra - Agence nationale pour la gestion des déchets radioactifs

Organisation, die weitere Informationen für die Nachprüfungsverfahren bereitstellt: Tribunal administratif de Cergy-Pontoise

Organisation, die Teilnahmeanträge entgegennimmt: Andra - Agence nationale pour la gestion des déchets radioactifs

Organisation, die Angebote bearbeitet: Andra - Agence nationale pour la gestion des déchets radioactifs

5.1. Los: LOT-0016

Titel: Lot 16 - Zone D - Entretien des plants (2 passages N+1 et n+3) (101 ha)

Beschreibung: L'objet des prestations est l'entretien de jeunes plantations sur les parcelles de reboisement. L'objectif principal est de lever la concurrence végétale (herbacée et ligneuse) afin d'assurer la survie et le bon développement des jeunes plants, tout en respectant l'environnement forestier, la faune et les sols. Les prestations sont réparties en deux tâches distinctes en fonction des types de reboisement : Tâche 1 : Pour les reboisements en plein : Gyrobroyage mécanique interligne et dégagement des jeunes plants ; Le gyrobroyage mécanique interligne vise à maîtriser la végétation globale entre les lignes de plantation tout en maintenant des zones refuges pour la biodiversité : Largeur de travail : Le gyrobroyage doit être effectué sur une largeur stricte de 2,50 mètres de large à une hauteur de 5 cm du sol.

Modalités de passage : L'espacement entre les lignes de plantation étant de 3 mètres, le titulaire devra réaliser un seul passage dans une interligne sur deux. Les interlignes non traitées devront rester intactes. Période d'exécution : L'intervention doit impérativement être réalisée à l'automne. Cette exigence temporelle vise à limiter au maximum l'impact sur la faune sauvage (périodes de nidification et de reproduction passées). Préservation des sols et respect du milieu : * L'entrepreneur devra utiliser un matériel adapté au milieu forestier (pression au sol limitée) pour éviter tout tassement ou orniérage des sols. Les travaux seront suspendus par temps de forte pluviosité si le sol est jugé trop meuble par le Maître d'Ouvrage.

Le conducteur devra veiller à ne pas blesser les branches ou le système racinaire des arbres des lignes adjacentes. Le dégagement manuel des plants, opération ultra-sélective, vise à dégager la concurrence végétale immédiate autour de chaque arbre : Repérage : Une attention particulière sera demandée aux opérateurs pour repérer les plants (parfois masqués par la végétation) avant de procéder au dégagement. Technique : Le travail sera exécuté manuellement à l'aide d'une débroussailleuse thermique/électrique portative (avec outil de coupe adapté type couteau à herbe ou tête à fils selon la consistance de la végétation). Périmètre d'action : Un dégagement méthodique doit être effectué au pied de chaque plant, sur un rayon suffisant pour lui redonner de la lumière et de l'espace vital. Préservation absolue des plants : Le titulaire a une obligation de résultat concernant la survie des plants lors de cette manipulation. Tout plant coupé, blessé, écorcé ou déraciné sera considéré comme un manquement contractuel et pourra faire l'objet d'une pénalité ou d'une obligation de remplacement à charge du titulaire. Période d'exécution : L'intervention doit impérativement être réalisée à l'automne. Cette exigence temporelle vise à limiter au maximum l'impact sur la

faune sauvage (périodes de nidification et de reproduction passées). Tâche 2 : Pour les reboisements en enrichissement : Gyrobroyage mécanique de cloisonnements, dégagement des jeunes plants et remise en place des protections. Le gyrobroyage mécanique de cloisonnements vise à entretenir les anciens cloisonnements d'exploitation afin de faciliter l'accès aux placeaux de reboisement d'enrichissement tout en maintenant des zones refuges pour la biodiversité : Largeur de travail : Le gyrobroyage doit être effectué sur une largeur stricte de 2,50 mètres de large à une hauteur de 5 cm du sol. Modalités de passage : L'espacement entre les cloisonnements est d'environ 18 m, le titulaire devra réaliser un seul passage. Période d'exécution : L'intervention doit impérativement être réalisée à l'automne. Cette exigence temporelle vise à limiter au maximum l'impact sur la faune sauvage (périodes de nidification et de reproduction passées). Préservation des sols et respect du milieu : * L'entrepreneur devra utiliser un matériel adapté au milieu forestier (pression au sol limitée) pour éviter tout tassement ou orniérage des sols. Les travaux seront suspendus par temps de forte pluviosité si le sol est jugé trop meuble par le Maître d'Ouvrage. Le conducteur devra veiller à ne pas blesser les branches ou le système racinaire des arbres des lignes adjacentes. Le dégagement manuel des plants, opération ultra-sélective vise à dégager la concurrence végétale immédiate autour de chaque arbre : Repérage : Une attention particulière sera demandée aux opérateurs pour repérer les plants (parfois masqués par la végétation) avant de procéder au dégagement. Technique : Le travail sera exécuté manuellement à l'aide d'une débroussailleuse thermique/électrique portable (avec outil de coupe adapté type couteau à herbe ou tête à fils selon la consistance de la végétation). Périmètre d'action : Un dégagement méthodique doit être effectué au pied de chaque plant, sur un rayon suffisant pour lui redonner de la lumière et de l'espace vital. Préservation absolue des plants et des protections : Le titulaire a une obligation de résultat concernant la survie des plants lors de cette manipulation. Tout plant coupé, blessé, écorcé ou déraciné sera considéré comme un manquement contractuel et pourra faire l'objet d'une pénalité ou d'une obligation de remplacement à charge du titulaire. Il se devra de vérifier l'état des protections individuelles et si besoin de les remettre en place lorsqu'elles sont endommagées. Période d'exécution : L'intervention doit impérativement être réalisée à l'automne. Cette exigence temporelle vise à limiter au maximum l'impact sur la faune sauvage (périodes de nidification et de reproduction passées). Ces deux tâches sont à réaliser à deux reprises après l'année de plantation : 1er passage : année N +1 2ème passage : année N +3
Interne Kennung: 16

5.1.1. Zweck

Art des Auftrags: Dienstleistungen

Haupteinstufung (cpv): 77230000 Dienstleistungen in Verbindung mit der Forstwirtschaft

Menge: 1,01 Quadratkilometer

5.1.2. Erfüllungsort

Land, Gliederung (NUTS): Meuse (FRF32)

Land: Frankreich

5.1.3. Geschätzte Dauer

Datum des Beginns: 03/09/2029

Laufzeit: 90 Monate

5.1.6. Allgemeine Informationen

Vorbehaltene Teilnahme:

Teilnahme ist nicht vorbehalten.

Die Namen und beruflichen Qualifikationen des zur Auftragsausführung eingesetzten Personals sind anzugeben: Erforderlich für das Angebot
Auftragsvergabeprojekt nicht aus EU-Mitteln finanziert
Die Beschaffung fällt unter das Übereinkommen über das öffentliche Beschaffungswesen: ja
Diese Auftragsvergabe ist auch für kleine und mittlere Unternehmen (KMU) geeignet: ja

5.1.7. Strategische Auftragsvergabe

Konzept zur Verringerung der Umweltauswirkungen: Vermeidung und Verminderung der Umweltverschmutzung

5.1.9. Eignungskriterien

Quellen der Eignungskriterien: Auftragsunterlagen

Informationen über die zweite Phase eines zweiphasigen Verfahrens:

Mindestzahl der zur zweiten Phase des Verfahrens einzuladenden Bewerber: 5

Höchstzahl der zur zweiten Phase des Verfahrens einzuladenden Bewerber: 7

5.1.11. Auftragsunterlagen

Sprachen, in denen die Auftragsunterlagen offiziell verfügbar sind: Französisch

Internetadresse der Auftragsunterlagen: <https://www.marches-publics.gouv.fr/>

5.1.12. Bedingungen für die Auftragsvergabe

Verfahrensbedingungen:

Voraussichtliches Datum der Absendung der Aufforderungen zur Angebotseinreichung: 22/09 /2026

Bedingungen für die Einreichung:

Elektronische Einreichung: Erforderlich

Adresse für die Einreichung: <https://www.marches-publics.gouv.fr/>

Sprachen, in denen Angebote oder Teilnahmeanträge eingereicht werden können: Französisch

Elektronischer Katalog: Nicht zulässig

Fortgeschrittene oder qualifizierte elektronische Signatur oder Siegel (im Sinne der Verordnung (EU) Nr 910/2014) erforderlich

Varianten: Nicht zulässig

Die Bieter können mehrere Angebote einreichen: Nicht zulässig

Frist für den Eingang der Teilnahmeanträge: 17/09/2026 12:00:00 (UTC+02:00)

Osteuropäische Zeit, Mitteleuropäische Sommerzeit

Auftragsbedingungen:

Die Auftragsausführung muss im Rahmen von Programmen für geschützte

Beschäftigungsverhältnisse erfolgen: Nein

Es ist eine Geheimhaltungsvereinbarung erforderlich: nein

Elektronische Rechnungsstellung: Erforderlich

Aufträge werden elektronisch erteilt: nein

Zahlungen werden elektronisch geleistet: ja

5.1.15. Techniken

Rahmenvereinbarung:

Keine Rahmenvereinbarung

Informationen über das dynamische Beschaffungssystem:

Kein dynamisches Beschaffungssystem

5.1.16. Weitere Informationen, Schlichtung und Nachprüfung

Schlichtungsstelle: Andra - Agence nationale pour la gestion des déchets radioactifs

Überprüfungsstelle: Tribunal administratif de Cergy-Pontoise

Informationen über die Überprüfungsfristen: Jusqu'à la notification du marché, la présente procédure peut faire l'objet d'un référé précontractuel dans les conditions prévues aux articles L. 5511 et suivants du code de justice administrative. A compter de la notification du marché, la présente procédure peut faire l'objet d'un référé contractuel dans les conditions prévues aux articles L. 55113 et suivants du code de justice administrative. Ce référé contractuel peut être exercé dans un délai de 31 jours, à compter de la publication d'un avis d'attribution du contrat au Journal officiel de l'Union européenne (JOUE), ou de 6 mois, à compter du lendemain du jour de la notification du marché, si aucun avis d'attribution n'a été publié. Le tribunal administratif peut en outre être saisi d'un recours en contestation de validité du marché, qui peut être exercé par les tiers au marché justifiant d'un intérêt lésé, dans un délai de 2 mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité appropriées.

Organisation, die zusätzliche Informationen über das Vergabeverfahren bereitstellt: Andra - Agence nationale pour la gestion des déchets radioactifs

Organisation, die einen Offline-Zugang zu den Vergabeunterlagen bereitstellt: Andra - Agence nationale pour la gestion des déchets radioactifs

Organisation, die weitere Informationen für die Nachprüfungsverfahren bereitstellt: Tribunal administratif de Cergy-Pontoise

Organisation, die Teilnahmeanträge entgegennimmt: Andra - Agence nationale pour la gestion des déchets radioactifs

Organisation, die Angebote bearbeitet: Andra - Agence nationale pour la gestion des déchets radioactifs

5.1. Los: LOT-0017

Titel: Lot 2 - Zone B – Broyage de surface et préparation de sol (35 Ha)

Beschreibung: L'objet de la présente prestation est la réalisation des travaux préparatoires préalables à la plantation. Les zones à reboiser qui auront été exploitées, seront broyées et un travail du sol sera effectué pour permettre la réalisation de deux types plantations : en plein, ou par plateau d'enrichissement. La prestation attendue comprend deux tâches : Tâche 1 : broyage de surface ; Pour les sites à reboiser en plein, le titulaire effectue un broyage mécanisé en ligne d'une largeur de 2,5 m. Chaque ligne sera espacée de 3 m laissant une interbande de 0,5 m non broyée. Le broyage devra être effectué à rez-de-terre afin de réduire au maximum les adventices forestières, des rémanents d'exploitation et des souches saillantes. Le mulching issu du broyage sera maintenu en surface sans incorporation. Préalablement à son intervention de broyage, le titulaire effectue un jalonnement/marquage de chaque ligne en respectant les limites de reboisement qui auront été préalablement matérialisées par l'Andra ou un de ses représentants. Le titulaire devra préserver les zones à enjeux environnementaux et les éléments à conserver (arbres habitats, bouquets d'arbres...) qui lui auront été indiquées. L'accès aux sites des engins se fera sur sol porteur pour éviter l'orniérage et le tassement, suivant la sensibilité des sols au tassement et de leur état d'humidité. Pour les sites de reboisement en enrichissements à raison de 50 plateaux par hectare, le titulaire devra effectuer un nettoyage manuel ou broyage mécanisé au droit des plateaux préalablement matérialisés d'une surface unitaire de 5 m x 5 m = 25 m². Cette intervention devra permettre de retirer les adventices forestières et les rémanents d'exploitation afin de faciliter la préparation de sol. Préalablement à son intervention de broyage/nettoyage, le titulaire effectue un jalonnement/marquage de chaque plateau en respectant les limites de reboisement qui auront été préalablement matérialisées par l'Andra ou un de ses représentants. Le titulaire devra préserver les zones à enjeux environnementaux et les éléments à conserver (arbres habitats, bouquets d'arbres...) qui lui auront été indiquées. L'accès aux plateaux ne se fera que par les cloisonnements d'exploitation existants. Tâche 2 : travail du sol ; Pour les sites de reboisement en plein, deux techniques de préparation de sol

sont préconisées en fonction de l'état initial des parcelles et de la sensibilité des sols sachant que dans les deux cas, elles devront se faire en ligne espacées de 3 mètres avec un espacement sur la ligne de 1,7 mètres en plants : Travail en sous solage / Labour Pour la majorité des sites (précision apportée pour chaque site), le titulaire réalise une préparation de sol avec le passage en ligne d'une dent de sous solage à ailettes (culti-sous soleur ou équivalent) sur une profondeur minimale de 40 cm (qui pourra être réduite sur les sites présentant une pierrosité importante) afin de décompacter le sol et éventuellement en faciliter le drainage. Le titulaire relèvera régulièrement la dent de sous-solage tous les 20 à 25 mètres afin de limiter l'utilisation du sillon dans le creusement des galeries des rongeurs.

Préalablement à son intervention de broyage/nettoyage, le titulaire effectue un jalonnement /marquage de chaque plateau en respectant les limites de reboisement qui auront été préalablement matérialisées par l'Andra ou un de ses représentants. Il pourra être recouru au labour sur certains sites et suivant la ou les essences à planter. Les surfaces traitées seront strictement limitées pour éviter les inversions de flore. Il sera réalisé avec un covercrop ou outil équivalent. Travail en potet Le titulaire applique préférentiellement cette technique sur les sites dont : Les distances des linéaires sont réduites (site de faible surface, ou suivant la forme géométrique du site) ; La couche de broyat est importante (étalement de la couche de mulch excessive) ; La présence d'obstacles est fréquente (maintien d'arbres habitats, ou d'îlots non exploités par exemple). La création des potets se fera avec une dent culti-sous-solage ou un outil équivalent avec une pelle mécanique d'un tonnage compris entre 2,5 et 8 tonnes. La dent travaillera le sol sans le retourner, (en potet travaillés fermés sans extraction, ni retournement des horizons, ni remontée de cailloux) afin de le décompacter et de l'ameublir, sur un volume moyen de 60 cm de large, 60 cm de long et 60 cm de profondeur (suivant la pierrosité des sols). Sur les sites de plantation en enrichissement par plateaux (50 par hectare), le titulaire applique une seule technique de préparation de sol en potet à raison de 9 plants par plateau soit 450 plants par hectare. La création des potets se fera avec une dent culti-sous-solage ou un outil équivalent avec une pelle mécanique d'un tonnage compris entre 2,5 et 8 tonnes. La dent travaillera le sol sans le retourner, (en potet travaillés fermés sans extraction, ni retournement des horizons, ni remontée de cailloux) afin de le décompacter et de l'ameublir, sur un volume moyen de 60 cm de large, 60 cm de long et 60 cm de profondeur (suivant la pierrosité des sols).

Interne Kennung: 2

5.1.1. Zweck

Art des Auftrags: Dienstleistungen

Haupteinstufung (cpv): 77230000 Dienstleistungen in Verbindung mit der Forstwirtschaft

Menge: 0,35 Quadratkilometer

5.1.2. Erfüllungsort

Land, Gliederung (NUTS): Meuse (FRF32)

Land: Frankreich

5.1.3. Geschätzte Dauer

Datum des Beginns: 01/09/2028

Laufzeit: 60 Monate

5.1.6. Allgemeine Informationen

Vorbehaltene Teilnahme:

Teilnahme ist nicht vorbehalten.

Die Namen und beruflichen Qualifikationen des zur Auftragsausführung eingesetzten Personals sind anzugeben: Erforderlich für das Angebot

Auftragsvergabeprojekt nicht aus EU-Mitteln finanziert
Die Beschaffung fällt unter das Übereinkommen über das öffentliche Beschaffungswesen: ja
Diese Auftragsvergabe ist auch für kleine und mittlere Unternehmen (KMU) geeignet: ja

5.1.7. Strategische Auftragsvergabe

Konzept zur Verringerung der Umweltauswirkungen: Vermeidung und Verminderung der Umweltverschmutzung

5.1.9. Eignungskriterien

Quellen der Eignungskriterien: Auftragsunterlagen

Informationen über die zweite Phase eines zweiphasigen Verfahrens:

Mindestzahl der zur zweiten Phase des Verfahrens einzuladenden Bewerber: 5

Höchstzahl der zur zweiten Phase des Verfahrens einzuladenden Bewerber: 7

Das Verfahren wird in mehreren aufeinanderfolgenden Phasen durchgeführt. In jeder Phase können einige Teilnehmer ausgeschlossen werden

5.1.11. Auftragsunterlagen

Sprachen, in denen die Auftragsunterlagen offiziell verfügbar sind: Französisch

Internetadresse der Auftragsunterlagen: <https://www.marches-publics.gouv.fr/>

5.1.12. Bedingungen für die Auftragsvergabe

Verfahrensbedingungen:

Voraussichtliches Datum der Absendung der Aufforderungen zur Angebotseinreichung: 22/09 /2026

Bedingungen für die Einreichung:

Elektronische Einreichung: Erforderlich

Adresse für die Einreichung: <https://www.marches-publics.gouv.fr/>

Sprachen, in denen Angebote oder Teilnahmeanträge eingereicht werden können: Französisch

Elektronischer Katalog: Nicht zulässig

Fortgeschrittene oder qualifizierte elektronische Signatur oder Siegel (im Sinne der Verordnung (EU) Nr 910/2014) erforderlich

Varianten: Nicht zulässig

Die Bieter können mehrere Angebote einreichen: Nicht zulässig

Frist für den Eingang der Teilnahmeanträge: 17/09/2026 12:00:00 (UTC+02:00)

Osteuropäische Zeit, Mitteleuropäische Sommerzeit

Auftragsbedingungen:

Die Auftragsausführung muss im Rahmen von Programmen für geschützte

Beschäftigungsverhältnisse erfolgen: Nein

Es ist eine Geheimhaltungsvereinbarung erforderlich: nein

Elektronische Rechnungsstellung: Erforderlich

Aufträge werden elektronisch erteilt: nein

Zahlungen werden elektronisch geleistet: ja

5.1.15. Techniken

Rahmenvereinbarung:

Keine Rahmenvereinbarung

Informationen über das dynamische Beschaffungssystem:

Kein dynamisches Beschaffungssystem

5.1.16. Weitere Informationen, Schlichtung und Nachprüfung

Schlichtungsstelle: Andra - Agence nationale pour la gestion des déchets radioactifs

Überprüfungsstelle: Tribunal administratif de Cergy-Pontoise

Informationen über die Überprüfungsfristen: Jusqu'à la notification du marché, la présente procédure peut faire l'objet d'un référé précontractuel dans les conditions prévues aux articles L. 5511 et suivants du code de justice administrative. A compter de la notification du marché, la présente procédure peut faire l'objet d'un référé contractuel dans les conditions prévues aux articles L. 55113 et suivants du code de justice administrative. Ce référé contractuel peut être exercé dans un délai de 31 jours, à compter de la publication d'un avis d'attribution du contrat au Journal officiel de l'Union européenne (JOUE), ou de 6 mois, à compter du lendemain du jour de la notification du marché, si aucun avis d'attribution n'a été publié. Le tribunal administratif peut en outre être saisi d'un recours en contestation de validité du marché, qui peut être exercé par les tiers au marché justifiant d'un intérêt lésé, dans un délai de 2 mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité appropriées.

Organisation, die zusätzliche Informationen über das Vergabeverfahren bereitstellt: Andra - Agence nationale pour la gestion des déchets radioactifs

Organisation, die einen Offline-Zugang zu den Vergabeunterlagen bereitstellt: Andra - Agence nationale pour la gestion des déchets radioactifs

Organisation, die weitere Informationen für die Nachprüfungsverfahren bereitstellt: Tribunal administratif de Cergy-Pontoise

Organisation, die Teilnahmeanträge entgegennimmt: Andra - Agence nationale pour la gestion des déchets radioactifs

Organisation, die Angebote bearbeitet: Andra - Agence nationale pour la gestion des déchets radioactifs

8. Organisations

8.1. ORG-0001

Offizielle Bezeichnung: Andra - Agence nationale pour la gestion des déchets radioactifs

Registrierungsnummer: 39019966900081

Postanschrift: 1-7 rue Jean Monnet, Parc de la Croix-Blanche

Stadt: Châtenay-Malabry

Postleitzahl: 92290

Land, Gliederung (NUTS): Hauts-de-Seine (FR105)

Land: Frankreich

Kontaktperson: Bérengère MICHAUD

E-Mail: berengere.michaud@andra.fr

Telefon: +33 3 29 77 43 31

Internetadresse: <https://www.andra.fr/>

Profil des Erwerbers: <https://www.marches-publics.gouv.fr/entreprise>

Rollen dieser Organisation:

Beschaffer

Organisation, die zusätzliche Informationen über das Vergabeverfahren bereitstellt

Organisation, die einen Offline-Zugang zu den Vergabeunterlagen bereitstellt

Organisation, die Teilnahmeanträge entgegennimmt

Organisation, die Angebote bearbeitet

Schlichtungsstelle

8.1. ORG-0002

Offizielle Bezeichnung: Tribunal administratif de Cergy-Pontoise

Registrierungsnummer: 17950702500015

Stadt: CERGY-PONTOISE

Postleitzahl: 95027

Land, Gliederung (NUTS): Val-d'Oise (FR108)

Land: Frankreich

Kontaktperson: Contact Tribunal administratif de Cergy-Pontoise

E-Mail: greffe.ta-cergy-pontoise@juradm.fr

Telefon: +33 1 30 17 34 00

Rollen dieser Organisation:

Überprüfungsstelle

Organisation, die weitere Informationen für die Nachprüfungsverfahren bereitstellt

8.1. ORG-0000

Offizielle Bezeichnung: Publications Office of the European Union

Registrierungsnummer: PUBL

Stadt: Luxembourg

Postleitzahl: 2417

Land, Gliederung (NUTS): Luxembourg (LU000)

Land: Luxemburg

E-Mail: ted@publications.europa.eu

Telefon: +352 29291

Internetadresse: <https://op.europa.eu>

Rollen dieser Organisation:

TED eSender

Informationen zur Bekanntmachung

Kennung/Fassung der Bekanntmachung: 2a811990-df01-4f11-965a-dc5e88bce1dd - 01

Formulartyp: Wettbewerb

Art der Bekanntmachung: Auftrags- oder Konzessionsbekanntmachung – Standardregelung

Unterart der Bekanntmachung: 16

Datum der Übermittlung der Bekanntmachung: 14/08/2026 15:13:27 (UTC+00:00)

Westeuropäische Zeit, GMT

Sprachen, in denen diese Bekanntmachung offiziell verfügbar ist: Französisch

Veröffentlichungsnummer der Bekanntmachung: 570216-2026

ABl. S – Nummer der Ausgabe: 158/2026

Datum der Veröffentlichung: 18/08/2026